

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

8 mars 2016

SOMMAIRE

ABH Holdings S.A.	33314	ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	33344
A.D.S.V. Invest S.A.	33345	Asalux S.à r.l.	33335
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	33339	Askim International	33344
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	33345	Associate Management Executive Consulting	33341
Advanced Holdings S.à r.l.	33339	Association Luxembourgeoise des Etudiants en Psychologie	33341
Advanced Holdings S.à r.l.	33339	Astonial S.A.	33346
Adventura Holding S.à r.l.	33339	Astron Group Technologies S.A.	33346
A.G. Constructions S.à r.l.	33345	Axim Développement S.à.r.l.	33346
Air Berlin 7. LeaseLux S.à r.l.	33340	Blue Knot Investments	33347
Airworks S.A.	33342	Bonaway S.à r.l.	33347
AJR Participations II S.A.	33342	Borden Luxembourg S.à r.l.	33349
AJR Participations S.A.	33342	Cyco Capital SC	33360
Alcogro S.A.	33342	European Capital UK Sme Debt S.à r.l.	33336
Allpack Services S.A.	33343	Infra IV-D Investments S.C.A.	33352
Amathus S.A.	33343	Intelsat Jackson Holdings S.A.	33355
AMC Group S.à r.l.	33336	Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l.	33349
Amromco Lux III S.à r.l.	33340	Lux International Distribution S.A.	33336
Anarca International	33334	Luxmediahouse S.A.	33338
Applecross Immobilière I S.A.	33343	MGLElectro	33360
Argenta Holdings S.à r.l.	33341	New Brand Inv S.A.	33360
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	33344	Scriptura S.A.	33347
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	33344		

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.018.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER, before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of ABH Holdings S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, originally incorporated under The International Business Companies Act and automatically registered under The BVI Business Companies Act on January 1, 2007 under number 584628, subsequently migrated to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 March 2010, number 483 and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151018 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the migration of the Company.

The meeting is opened with Mr Pavel Nazariyan, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Egor Zhelezov, residing in Luxembourg; Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. All shareholders represented, and the number of shares held by each of them, are referenced on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the represented shareholders, the bureau of the general meeting and the undersigned notary. All the shares in issue are represented at the present meeting being 100% of the issued capital of the Company, so it results from foregoing that the present meeting is duly constituted and able to validly deliberate and pass decisions on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, substantially in the form attached to the proxies (the “Restated Articles”).

After having duly considered the item on the agenda, the general meeting resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set forth below:

I. Definitions

Art. 1. In these Articles the following words and expressions shall have the following meanings:

“Acceptance Notice” has the meaning given to it in Article 9.4(a);

“Acceptance Period” has the meaning given to it in Article 9.3(a);

“AFH” means Alfa Finance Holdings S.A.;

“Articles” means these Articles of Incorporation;

“Board” means the board of Directors;

“Business Day” means a day, other than a Saturday or Sunday, on which commercial banks in general are open for business in London, England;

“Company” has the meaning given to it in Article 2;

“Consolidated Accounts” means the audited group accounts of the Company prepared on a consolidated basis in accordance with the requirements of Luxembourg law and IFRS for the financial year ending on the relevant balance sheet date and comprising: (a) a consolidated balance sheet dealing with the state of affairs of the Company and its subsidiary undertakings; and (b) a consolidated profit and loss account dealing with the profit and loss of the Company and its subsidiary undertakings;

“Director” means a director of the Company from time to time;

“Group” means the Company and its subsidiary undertakings and “Group Company” means any one of them;

“Group Reporting Package” means the Group reporting package prepared in accordance with IFRS and approved by the auditors of the Company;

“Holdco” means a non-operational subsidiary of the Company, formed solely for the purpose of holding shares in the Group in which more than 75 per cent of the voting shares are owned directly or indirectly by the Company. In determining what percentage of voting shares are owned directly or indirectly by the Company the principles set out in section 838 of

the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 shall be applied, substituting the words “voting shares” where the words “ordinary share capital” appear;

“Law” has the meaning given to it in Article 7;

“L1 Holdings” means Letterone Holdings S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B176010;

“Major Transaction Threshold” has the meaning given to it in Article 12.3(a);

“Majority Vote” means the passing of a resolution by the Shareholders in general meeting by a majority comprising more than fifty per cent (50%) of the votes eligible to be cast at the meeting by the Shareholders if all the Shareholders of the Company attended;

“Minimum Dividend” has the meaning given to it in Article 23.1;

“Minor Transaction Threshold” has the meaning given to it in Article 16;

“Offer” has the meaning given to it in Article 9.2;

“Operating 75% Subsidiary” means a 75% Subsidiary which is not a Holdco;

“Related Companies” means a subsidiary undertaking or holding company of a Shareholder, or a subsidiary undertaking of such holding company;

“Relevant Period” has the meaning given to it in Article 9;

“Remaining Shareholders” has the meaning given to it in Article 9.3;

“Shareholders” means the holders of Shares from time to time;

“Shares” means the shares of the Company and any shares issued in exchange thereof by way of conversion or reclassification and any shares representing or deriving from such shares as a result of any increase in or reorganisation or variation of the capital of the Company;

“Transfer Date” has the meaning given to it in Article 9.4(a);

“Transfer Notice” has the meaning given to it in Article 9.3;

“75% Subsidiary” means a body corporate in which more than 75 per cent of the voting shares are owned directly or indirectly by the Company. In determining what percentage of voting shares are owned directly or indirectly by the Company the principles set out in section 838 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 shall be applied, substituting the words “voting shares” where the words “ordinary share capital” appear; and

“75% Vote” means the passing of a resolution by the Shareholders in general meeting by a majority comprising seventy five per cent (75%) or more of the votes eligible to be cast at the meeting by the Shareholders if all the Shareholders of the Company attended.

II. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 2. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of ABH HOLDINGS S.A. (the “Company”).

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

III. Share capital, Shares

Art. 6. The subscribed capital of the Company is set at three hundred eighty-eight thousand seven hundred five dollars of the United States of America and sixty cents (USD 388,705.60) represented by:

four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class A1,

four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class A2,

four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class B1,
four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class B2,
four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class C1,
four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class C2,
four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class D1 and
four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class D2, with a par value of one United States of America cent (USD 0.01),
each, with the same voting rights, all of which are fully paid up.

The Shares may be expressed as being exclusively related to one (1) or more specific investments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the Board.

Any Share issue which is for a non-cash consideration shall only be made after the Board has obtained, and presented to the Shareholders before seeking their approval, a report from one of the following investment banks on the fair value of the consideration and the market value of the relevant Group Company at the date of the report or the latest practicable date before that date:

- (a) Credit Suisse First Boston;
- (b) Goldman Sachs;
- (c) JP Morgan Chase & Co.;
- (d) Merrill Lynch; and
- (e) Morgan Stanley

Art. 7. The Shares shall be in registered form only.

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”). Ownership of the Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two (2) Directors.

The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to represent the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Save where contrary to the provisions of these Articles, Shareholders may pledge their Shares and upon satisfactory evidence thereof the Company shall give effect to the terms of any valid pledge.

Art. 8.

8.1. Subject to the following provisions of this Article 8 and Article 9, a Shareholder shall be free to deal with his Shares in such way as he thinks fit.

8.2. A Shareholder may sell, transfer or otherwise dispose of all or part of his shareholding to a third party (which for this purpose includes another Shareholder) provided that as a result of such disposal such third party, together with its Related Companies, will not control more than thirty per cent (30%) of the Shares then in issue. If the transferee, together with its Related Companies, will control more than thirty per cent (30%) of the Shares then in issue as a result of such disposal, then the transfer may be made only after the proposed transferee has made an offer to all other Shareholders on the basis set out in Article 8.3 below or a majority in nominal value of the Shareholders other than the transferring Shareholder and its Related Companies and, where relevant, other than the transferee and its Related Companies, have waived the right to receive such an offer. If, pursuant to the procedure set out in Article 8.3 below or a waiver granted under this Article 8.2, the proposed transferee, together with its Related Companies, gains control over ninety per cent (90%) or more of the total voting rights attaching to Shares, it will be entitled to acquire any remaining Shares free of all encumbrances on the same terms as the other Shares were acquired under the offer by serving notice on the remaining Shareholders within one (1) month after it acquires ninety per cent (90%) or more of the voting rights. The acquisition of such Shares shall be completed fifteen (15) Business Days after the notice is served.

8.3. The offer shall be made in writing by the proposed transferee to each of the Shareholders. The offer shall be to acquire all such Shareholder's Shares on the same terms and at the same price at which the proposed transferee is to acquire the Shares of the transferring Shareholder or, if higher, at the weighted average price at which the proposed transferee and its Related Companies have acquired Shares in the preceding twelve (12) months. If the proposed transferee is offering a non-cash consideration for the Shares of the transferring shareholder, there shall be offered a cash alternative of equivalent value to the non-cash consideration and the offer shall be accompanied by a letter from an independent financial adviser confirming that the cash alternative is of equivalent value. All Shares shall be sold free of all encumbrances. The offer shall be open for acceptance for at least twenty one (21) days after it is made and, unless the offer provides otherwise, may be accepted only in respect of the whole and not part of the relevant shareholding. Upon expiry of the offer period, the proposing Shareholder shall acquire those Shares in respect of which its offer has been accepted and then it and the transferring Shareholder shall be entitled and obliged to complete the sale of the Shares on the terms originally offered.

8.4. If a Shareholder, together with its Related Companies, acquires control over ninety per cent (90%) or more of the voting rights attaching to the Shares in circumstances to which Article 8.2 does not apply, it will be entitled to acquire the outstanding Shares at the higher of:

(a) the price at which it or its Related Companies acquired the Shares which gave it control of ninety per cent (90%) of the voting rights; and

(b) the fair value of the outstanding Shares as determined pursuant to the procedure set out in Article 8.5.

8.5. The Shareholder shall be entitled to exercise this right by serving notice of its wish to do so on the holders of the outstanding Shares and the Company within one (1) month after it acquires ninety per cent (90%) or more of the voting rights. Upon receipt of the notice, the Company shall instruct an investment bank from one of the banks listed under Article 6 to determine the sum per Share considered by them to be the fair value of the outstanding Shares. The bank shall be appointed as an expert and not as an arbitrator and its determination shall be final and binding on all persons concerned. The Company shall promptly provide the bank with such information as it may reasonably require in order to reach its determination and shall notify each of the Shareholders of the sum so determined within seven (7) days after it receives the determination. The holders of the outstanding Shares shall be obliged to complete the transfer of their Shares free of all encumbrances to the Shareholder (or its nominee) on the fifth Business Day after the Company gives notice of the determination and for that purpose authorise the Company to act as their agent in executing all necessary documents of transfer on their behalf. The consideration for the Shares shall be payable by the Shareholder (or its nominee) on that fifth Business Day to such bank account as the relevant Shareholders shall have specified.

8.6. If a Shareholder wishes to dispose of Shares representing five per cent (5%) or more of the total Shares in issue, the other Shareholders shall procure that the Company provides such assistance, including information about the Group and its business, as is reasonable in all the circumstances to assist the Shareholder in disposing of its Shares.

Art. 9. The Board may resolve that the pre-emption right in favour of the Company set out in this Article shall apply to all transfers of Shares by the Shareholders for a period of up to twelve (12) months from the passing of such resolution. If the Board so resolves, then the provisions provided under this Article shall bind the Shareholders until the expiry of the period set out in such resolution (the “Relevant Period”). If the Company redeems its own Shares, the relevant provisions of the Law shall be duly observed.

9.1. During a Relevant Period, no Shareholder shall, or shall agree to sell, transfer or otherwise dispose of all or part of its shareholding to a third party (which, for the avoidance of doubt, includes another Shareholder) otherwise than in accordance with this Article. Transfers of Shares under Article 9 are not subject to this Article 8.

9.2. A Shareholder may transfer its Shares to a proposed transferee only if it receives an offer (the “Offer”):

(a) which is a bona fide Offer in writing;

(b) from a third party which has its own financial resources to meet its obligations under the Offer or has an unconditional and legally binding commitment from a lender(s) for that finance;

(c) which is irrevocable;

(d) which is for cash consideration only; and

(e) which contains all material terms and conditions (including the price and the intended completion date of the Offer).

9.3. If a Shareholder receives an Offer which it wishes to accept, it must immediately give written notice (the “Transfer Notice”) to the other Shareholders (the “Remaining Shareholders”) and the Company offering to sell those Shares which are the subject of the Offer to the Company (or such Group Company as the Company may elect) at the same cash price as set out in the Offer, and on terms which are no less favourable than those contained in the Offer. The Transfer Notice must also state:

(a) the period within which the offer to sell the shares shall remain open to be accepted. This period must be at least twenty (20) Business Days from the date of the Transfer Notice (the “Acceptance Period”); and

(b) full details of all other terms and conditions of the Offer.

9.4. Once the Remaining Shareholders have received a Transfer Notice they may either:

(a) if they approve such action by a 75% Vote (excluding the votes of the selling Shareholder and any Remaining Shareholder which is the proposed transferee or a Related Company of the proposed transferee), send a written notice to the selling Shareholder (an “Acceptance Notice”) within the Acceptance Period, stating that they are willing for the Company (or a Group Company) to purchase the Shares on the terms set out in the Transfer Notice and specifying a date (the “Transfer Date”) no later than ninety (90) days after the date of the Transfer Notice on which the sale is to be completed provided that all actions necessary to permit the purchase to be lawfully undertaken have been completed by the Transfer Date; or

(b) if they do not approve the sending of an Acceptance Notice in accordance with paragraph 9.4(a) above, send a written notice to the selling Shareholder within the Acceptance Period declining the offer set out in the Transfer Notice on behalf of the Company; or

(c) neither send an Acceptance Notice nor reply to the Transfer Notice within the Acceptance Period. In this case, the offer set out in the Transfer Notice shall be deemed not to have been accepted.

9.5. If the Acceptance Notice is given within the Acceptance Period, the selling Shareholder must sell its Shares to the Company (or Group Company) and the Company (or Group Company) must buy on the Transfer Date unless the Company or Group Company cannot lawfully acquire them on the Transfer Date. The Shareholders shall take all such actions as are necessary to permit the completion of the purchase and shall consent to the holding at short notice of any meeting of Shareholders required to be held.

If no Acceptance Notice is given or the offer set out in the Transfer Notice is not deemed to have been accepted or the Company or Group Company is not lawfully able to acquire the Shares on the Transfer Date, the selling Shareholder may accept the Offer and sell its Shares to the third party making the offer on the terms and conditions of the Offer.

9.6. The sale of the Shares in accordance with this paragraph shall be made on the following terms:

(a) completion of the transfer of the Shares shall be completed on the Transfer Date at such reasonable time and place as the selling Shareholder and the Company agree or, failing which, at the registered office of the Company at 11.00 a.m. on the Transfer Date;

(b) the selling Shareholder(s) must deliver to the Company or Group Company in respect of the Shares which it is selling on or before the Transfer Date all documents necessary to transfer title to the Shares to the Company or Group Company; and

(c) the Company or Group Company must pay the total consideration due for the Shares to the selling Shareholder(s) by telegraphic transfer to the bank account of the selling Shareholder(s) notified to it for the purpose on the Transfer Date.

9.7. If the selling Shareholder fails or refuses to comply with its obligations pursuant to this Article 9, the selling Shareholder hereby authorises any Director execute and deliver the necessary documentation on the Shareholder's behalf. The Company or the relevant Group Company may hold the purchase money on a fiduciary basis (in trust) for the selling Shareholder(s) and cause itself to be registered as the holder of the Shares being sold. After the Company or the Group Company has been registered as holder of the Shares being sold in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

9.8. Any Shares acquired by the Company pursuant to this Article 9 shall be cancelled unless disposed of by the Company within twelve (12) months of their acquisition.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The meeting of Shareholders shall be called upon not less than eight (8) days' notice, unless all the Shareholders consent to the convening of the meeting on shorter notice.

The meeting of Shareholders shall be convened by resolution of the Board. Such meeting may be convened at the Board's own initiative and shall be convened on the requisition of a holder or holders of ten per cent (10%) or more of the Shares in issue.

Subject to applicable law, a general meeting of Shareholders is duly constituted if, at the commencement of the meeting (or any adjourned meeting), two or more persons who hold two thirds or more of the share capital of the Company are present in person or by proxy.

Art. 11.

11.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth of June at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

11.2. Decision to be made by Shareholders by unanimous vote

In addition to any matters which require a unanimous vote by the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a unanimous vote of the Shareholders in respect of:

(a) any allotment or issue of any shares in the capital of the Company or any other Group Company or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, shares or a similar interest in the capital of the Company or any other Group Company, where the Shareholders in the case of an allotment or issue by the Company or the shareholders in the relevant Group Company in the case of an allotment or issue by another Group Company do not have a preemptive right to acquire the shares or financial instruments pro-rata to their existing shareholdings. The provisions of this Article 11.2(a) shall not apply to any allotment or issue of shares in the capital of any wholly owned Group Company or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, shares or a similar interest in the capital of any wholly owned Group Company on a non pre-emptive

or non pro-rata basis, subject to such issue or allotment being solely in favour of one or more wholly owned Group Companies; and

(b) any change to the Articles of the Company, other than pursuant to Article 11.3(f) and Article 11.4(a).

11.3. Decisions to be made by shareholders by 75% Vote

Without prejudice to matters requiring a higher majority under the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a 75% Vote in respect of the following matters:

(a) the sale or disposition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company other than by and to a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than twenty five per cent (25%) of the net asset value of the Company (but excluding for the purposes of calculation, any loan to or from AFH (and/or its subsidiary undertakings)), as determined as determined by reference to the last Consolidated Accounts and as confirmed by any member of the Board (this materiality threshold being referred to as the "Major Transaction Threshold" and subject to any change in accordance with the provision of Article 11.3(e) below);

(b) the acquisition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company, other than from and by a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or consideration paid exceeds the Major Transaction Threshold;

(c) the assumption of a liability, whether present or future, actual or contingent, by any Group Company towards any person other than a wholly-owned subsidiary of the Company (whether direct or indirect), which exceeds or may exceed the Major Transaction Threshold;

(d) the reorganization, consolidation or amalgamation of a Group Company with any company other than a wholly-owned subsidiary of the Company where that Group Company has a net asset value in excess of the Major Transaction Threshold;

(e) an amendment to the Major Transaction Threshold or the Minor Transaction Threshold (as defined in Article 15);

(f) an allotment of Shares or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, Shares or a similar interest in the capital of the Company on a pre-emptive basis pro-rata to the Shareholders where the relevant allotment or issue of Shares or financial instruments will increase, or may increase, the paid up share capital of the Company by more than fifteen per cent (15%), when aggregated with any other issues in the same financial year, and any related increase of share capital of the Company in the Articles to reflect such allotment or issue of Shares or financial instruments;

(g) except where the action is taken pursuant to Article 9, the reduction of its capital and any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any Shares or other securities of the Company and, in the case of any other Group Company which is not a wholly-owned subsidiary, any reduction of its capital and any redemption, purchase or other acquisition by the Group Company of any shares or other securities of the Group Company other than on a pro-rata basis from all shareholders;

(h) except where necessary in order for the Company to comply with its obligations under Article 22, the payment of a dividend or the making of any other distribution to shareholders by a Group Company in an amount or which is of a value which exceeds fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000). The provisions of this Article 11.3 (h) shall not apply to any dividend or distribution only to one or more Group Companies;

(i) the presentation of any petition for the voluntary winding-up of the Company; and

(j) the Company carrying on a business other than the business of acting as a holding company for a financial services or industrial group.

For the purposes of determining whether the Major Transaction Threshold has been exceeded under the Articles 11.3 (a) to 11.3(c), a transaction which forms part of a series of related transactions shall be aggregated with these related transactions.

11.4. Decisions to be made by shareholders by Majority Vote

Without prejudice to matters requiring a higher majority under the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a Majority Vote in respect of the following matters:

(a) an allotment of Shares or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, Shares or a similar interest in the capital of the Company on a pre-emptive basis pro-rata to the shareholders, where the relevant allotment or issue of Shares or financial instruments will increase, or may increase, the paid up share capital of the Company by fifteen per cent (15%) or less than fifteen per cent (15%) when aggregated with any other allotments or issues in the same financial year, and any related increase of share capital of the Company in the Articles to reflect such allotment or issue of Shares or financial instruments;

(b) the payment of a dividend or the making of any other distribution to shareholders by a Group Company in an amount or which is of a value which does not exceed fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000). The provisions of this Article 11.4(b) shall not apply to any dividend or distribution only to one or more Group Companies;

(c) the appointment and removal of the auditors of the Company and the appointment and removal of the auditors of any Group Company, provided that the auditors of the Company and any Group Company shall be one of the following accounting firms:

- (i) Ernst & Young;
- (ii) KPMG;
- (iii) PricewaterhouseCoopers;
- (iv) Deloitte; and
- (d) any matter referred by the chairman of the Board to the Shareholders for decision.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

V. Board

Art. 12.

12.1 The Company shall at all times be managed by the Board of minimum three (3) members who need not be Shareholders. The maximum number of Directors shall be determined from time to time by Majority Vote.

12.2 The Directors shall be elected according to the procedure as described hereafter by the shareholders at the annual general meeting, which shall determine their remuneration.

12.3 The term of the office of a Director shall not exceed one (1) year and each Director may be re-elected.

12.4 Subject to applicable law, not less than twenty one (21) days before a notice convening a meeting of Shareholders at which the agenda will include the election of Directors is approved for dispatch to Shareholders, the Board shall notify the Shareholders that such a notice is to be considered by the Board and shall invite them to nominate candidates for election (containing the name, date of birth, address, and occupation of the proposed candidate). The Shareholders shall be entitled to make such nominations at any time thereafter provided that they are received by the Board no later than seven (7) days before the date when the Board meeting is to be held. The Board shall include the names of such candidates in the notice convening the meeting of Shareholders, together with the names of such other persons, if any, as the board considers it appropriate to include in the list of candidates.

12.5 Each Shareholder shall (in respect of the election of all Directors to be elected) be entitled to as many votes as shall equal the number of Shares held by him multiplied by the number of Directors to be elected. Each Shareholder may cast all of such votes with respect to a single candidate or may distribute them among any two or more of the candidate Directors as such shareholder may see fit.

12.6 Those candidates who receive the highest number of favourable votes shall, subject to applicable law and Article 12.9, be elected to the Board, within the limit of the total number of Directors to be appointed, as determined by the Majority Vote.

12.7 The Shareholders voting by proxy will be informed on the proxy of the number of vacant seats for which Directors are proposed for election allowing them to determine the number of votes to which they are entitled to. To the extent that at the Shareholders meeting it is decided to fill additional seats or fewer seats than proposed, the votes cast by those Shareholders voting by proxy shall be increased or decreased, respectively, on a pro-rata basis among those candidates for which they have voted for.

12.8 If less than the number of Directors as determined by the proposed resolution presented to the Shareholders are elected, or, in case of equality of votes given to candidates for one seat, one or more new rounds of elections pursuant to the above principles shall be organised as determined by the Board subject to the final decision by the meeting of Shareholders.

12.9 Any Director may be removed with or without cause by a general meeting of Shareholders. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

12.10 A Director may resign his office by giving written notice of his resignation to the Board and the resignation shall have effect from the date the notice is received by the Board or from such later date as may be specified in the notice.

Art. 13. The Board shall choose by majority vote from among its members a chairman. The chairman shall have a casting vote. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board, but, in his absence, the Shareholders or the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board may by a majority vote remove the chairman at any time and appoint an other person in his place.

Board meetings shall be held no less than four (4) times in every year and at not more than three (3) monthly intervals and unless otherwise agreed by each Director seven (7) days' notice shall be given to each of the Directors of all meetings of the Board at the address notified from time to time by each Director to the Board. Each such notice shall contain, inter alia, an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the relevant meeting and shall be sent by

courier or by telefax. Any papers supporting the agenda may be delivered with the agenda or distributed separately provided that they are received by the Directors not less than seven (7) days before the meeting.

This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The location of such a telephonic meeting shall be deemed to be at the place at which the call is initiated.

The quorum for Board meetings shall be three (3) Directors present in person or by telephone or conferencing link. If a meeting is adjourned for want of a quorum, the reconvened meeting shall be quorate if any two Directors are present.

The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by two (2) Directors or in such other manner as the Directors may unanimously from time to time decide. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) Directors.

Art. 15. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by applicable law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

The Board shall be responsible for deciding the matters listed below, unless the chairman of the Board considers it appropriate to refer the matter to the Shareholders for decision by a Majority Vote. The matters are:

(a) the sale or disposition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company, other than by and to a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(b) the acquisition of an asset or any interest in an asset by a Group Company, other than from and by a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(c) the assumption of a liability, whether present or future, actual or contingent, by a Group Company, which exceeds or may exceed the Minor Transaction Threshold but not the Major Transaction Threshold;

(d) the reorganisation, consolidation or amalgamation of a Group Company with any company other than a wholly owned subsidiary of the Company where that Group Company has a net asset value in excess of the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(e) adoption of the Company's annual budgets and the approval of amendments thereto;

(f) approval of the Consolidated Accounts;

(g) any matter referred by the chairman of the Board to the Board for decision; and

(h) utilising any cash reserve established in accordance with Article 21 for any purpose other than settling the liability in respect of which the reserve was established.

For the purposes of determining whether the Minor Transaction Threshold has been exceeded under the above paragraphs, a transaction, which forms part of a series of related transactions shall be aggregated with those related transactions.

For the purposes of these Articles, "Minor Transaction Threshold" means fifteen per cent (15%), of the net asset value of the Company, as determined by reference to the last Consolidated Accounts and as confirmed by a member of the Board (but excluding for the purposes of calculation, any loan to or from AFH (and/or its subsidiary undertakings)), or such other amount as may be approved by the shareholders by a 75% Vote.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated, within the conditions of article 60 of the Law, to one (1) or more Directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board. The delegation to a member of the Board entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of two (2) Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

Art. 17. The Company shall provide each Shareholder with all such information relating to the business or financial position of the Company as each such Shareholder may reasonably request, to the extent that the Company has the information in the format requested and in its possession, provided that if such information is made available to one Shareholder,

it shall also be made available to all other Shareholders upon request to the Company. All such information shall be subject to such obligations of confidentiality as requested by the Company.

VI. Supervision of the Company

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors in accordance with Article 11 and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VII. Accounting year, Balance sheet, Allocation of profits, Dividends

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5.

Art. 21. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. A cash reserve shall be set aside in respect of each liability of the Company which remains wholly or partially outstanding in the financial year after it arose, until such liability is settled or released. Interim dividends may be distributed by observing the provisions of these Articles and the terms and conditions set out by Law.

Art. 22.

22.1 The provisions of this Article 22 shall become effective and shall be followed in respect of calculating the Minimum Dividend relating to the financial year 2015, and shall continue to apply to each and every financial year thereafter.

22.2 If the Board is satisfied that the Company has sufficient reserves available for distribution in accordance with the Law and is capable of meeting its financial commitments and subject to Article 22.3 and provided that the restrictions in Article 21 are observed, no later than 31 July in the year following the relevant financial year, an annual cash dividend representing fifteen percent (15%) of a figure calculated as follows below must be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the capital of the Company (the "Minimum Dividend"):

(a) all (1) cash dividends and/or other cash profit distributions received from any Group Company which is not a 75% Subsidiary and/or each Holdco in the preceding financial year plus (2) net income of each Operating 75% Subsidiary plus (3) net cash proceeds of any disposals of assets made by the Company and/or each Holdco in the preceding financial year plus (4) other cash (with the exception of the repayment of any indebtedness) received by the Company and/or each Holdco from transactions with any person not being a Group Company in the preceding financial year (but excluding any cash reserves made in respect of liabilities as described in Article 21). Such amounts shall be derived from the Consolidated Accounts and the relevant consolidated accounts (in the case of each Operating 75% Subsidiary) in each case prepared in accordance with IFRS for the preceding financial year. In relation to each Holdco such amounts shall be equal to the cash actually received by the relevant Holdco in the preceding financial year; less

(b) all liabilities (including but not limited to repayment of the principal, interest or any other part of any indebtedness) of the Company, all liabilities (including but not limited to repayment of the principal, interest or any other part of any indebtedness) of all Holdcos, all expenses, operational costs and interest payments of the Company and of all Holdcos and any management or other bonuses, provision or adjustment for any minority interest, tax liabilities or tax provisions or other contingent liabilities or provisions of the Company and/or Holdcos, in each in respect of the preceding financial year, as set out in the Group Reporting Package and for the avoidance of doubt, all sums payable by or on behalf of the Company to any Shareholder under Article 9 in the preceding financial year. All amounts referred to in this paragraph (b) shall be derived from the Consolidated Accounts for the preceding year, except that for the avoidance of doubt any amounts payable under Article 9 and deductible pursuant to this paragraph (b) shall be calculated pursuant to the provisions of Article 9.

For the avoidance of doubt, in making the above-mentioned calculation, no item of income or expenditure and no liability will be double-counted and if an item or liability has been counted in respect of one financial year it should not be counted again in respect of any subsequent financial year.

The Company shall instruct any Director to calculate the relevant profit and income figures for the purpose of determining the minimum amount to be distributed in respect of a financial year under Article 22.2. Such Director shall complete the calculations and submit them to the Board in such format as the Board shall instruct no later than the date upon which the Board approves the Consolidated Accounts. The calculations submitted to the Board shall be final and conclusive for all purposes.

22.3 The general meeting of the Shareholders shall be under no obligation to procure a distribution in accordance with Article 22.2:

(a) if in the relevant financial year, after adjusting the Consolidated Accounts to treat as profit any sums paid out by a Group Company to a non Group Company to the extent that the Company has derived benefit from those payments, the adjusted Consolidated Accounts do not show a profit, after tax and interest; or

(b) to the extent that such distribution would exceed the total profit of the Group before the deduction of the distribution to be made in accordance with Article 22.2 and as calculated pursuant to Article 22.2 above; or

(c) to the extent that it would cause the Company to be in breach of applicable law.

VIII. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

IX. Amendment of the Articles

Art. 24. Subject to Article 11, the present Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

X. Final dispositions, Applicable law, Arbitration, Notices

Art. 25. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Whenever any differences arises between the Shareholders or their executors, administrators or assigns touching to the true intent and construction or the incidence or consequence of these Articles or of the Law, touching anything done or executed, omitted, or suffered in pursuance of the Law or touching any breach or alleged breach or otherwise relating to the premises or these Articles, or to any law affecting the Company or to any of the affairs of the Company, such difference shall, unless the parties agree to refer the same to a single arbitrator, be referred to two arbitrators, one to be chosen by each of the parties to the difference, and the arbitrators shall before entering on the reference appoint an umpire.

If either party to the reference makes default in appointing an arbitrator either originally or by way of substitution (in the event that an appointed arbitrator shall die, be incapable of acting or refuse to act) for ten (10) days after the other party has given him notice to appoint the same, such other party may appoint an arbitrator to act in the place of the arbitrator of the defaulting party.

Art. 27.

27.1. Notices, demands or other communications required or permitted to be given or made under or in connection with these Articles or with any arbitration or intended arbitration under these Articles shall be in writing and delivered personally or sent by legible telefax addressed to the intended recipient at such address or telefax number as any Shareholder and the Company may from time to time duly notify to each other.

27.2 To be effective any such notice or other communication must, if delivered, be delivered by hand or by an international courier service during normal business hours on a Business Day and, if sent, must be sent by means of a fax machine which produces a paper record of transmission. Such notice or other communication shall be deemed to be received, in the case of delivery by hand or courier service, on the same Business Day as the notice or other communication is delivered, and in the case of sending by fax, on the same Business Day the fax is transmitted. If, however, a fax is transmitted after normal business hours in the place where the recipient is located, the fax shall be deemed to have been received on the next Business Day.

Given that all items on the agenda have been resolved upon the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,400.-.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ABH Holdings S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois des îles Vierges britanniques, initialement constituée en vertu du International Business Companies Act et automatiquement ré-immatriculée en vertu du BVI Business Companies Act le 1^{er} janvier 2007, sous le numéro 584628, ayant par la suite migré au Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 2010, numéro 483 et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151018 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la migration de la Société.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Pavel Nazariyan, résidant à Luxembourg, qui en assure la présidence et nomme comme secrétaire Monsieur Egor Zhelezov, résidant à Luxembourg; Maître Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg a été nommée comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. Tous les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné. Toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée, soit 100% du capital émis de la Société; par conséquent, la présente assemblée est dûment constituée et est en mesure de délibérer et d'adopter des décisions valablement sur l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Modification et refonte des statuts de la Société, sous la forme annexée aux procurations (les «Statuts Refondus»).

Après avoir dûment examiné le point porté à l'ordre du jour, l'assemblée générale a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

I. Définitions

Art. 1^{er}. Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

«Avis d'Acceptation» a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.4(a);

«Période d'Acceptation» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3(a);

«AFH» désigne Alfa Finance Holdings S.A.;

«Statuts» signifie les présents Statuts;

«Conseil» signifie le conseil d'administration;

«Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, où les banques commerciales en général sont ouvertes au public à Londres, en Angleterre;

«Société» a la signification qui lui est attribuée l'article 2;

«Comptes Consolidés» signifie les comptes du groupe audités de la Société préparés sur une base consolidée conformément aux exigences de la législation luxembourgeoise et des normes d'information financière internationales pour l'exercice se terminant à la date de bilan concernée et comprenant: (a) un bilan consolidé rappelant l'état des affaires de la Société et de ses entreprises filiales; et (b) un compte de profits et pertes consolidé rappelant les pertes et profits de la Société et de ses entreprises filiales;

«Administrateur» signifie un administrateur de la Société de temps à autre;

«Groupe» signifie la Société et ses entreprises filiales et «Société du Groupe» signifie l'une d'entre elles;

«Ensemble de Rapports du Groupe» signifie l'ensemble des rapports du Groupe préparés conformément aux normes d'information financière internationales et approuvée par les commissaires aux comptes de la Société;

«Holdco» signifie une filiale non opérationnelle de la Société, constituée uniquement dans le but de détenir des actions dans le Groupe dans lequel plus de 75 pour cent des actions avec droit de vote sont détenues directement ou indirectement par la Société. En déterminant le pourcentage des actions avec droit de vote qui sont détenues directement ou indirectement par la Société, les principes énoncés à la section 838 du UK Income and Corporation Taxes Act (loi britannique sur l'imposition des particuliers et des entreprises) de 1988 s'appliqueront, en substituant les termes «actions avec droit de vote» où les termes «capital social ordinaire» apparaissent;

«Loi» a la signification qui lui est attribuée l'article 7;

«L1 Holdings» signifie Letterone Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B176010;

«Seuil de Transaction Supérieur» a la signification qui lui est attribuée l'article 12.3(a);

«Vote à la Majorité» signifie l'adoption d'une résolution par les Actionnaires en assemblée générale par une majorité composée de cinquante pour cent (50 %) des votes admissibles devant être exprimés à l'assemblée par les Actionnaires si tous les Actionnaires de la Société ont participé;

«Dividende Minimum» a la signification qui lui est attribuée l'article 23.1;

«Seuil de Transaction Inférieur» a la signification qui lui est attribuée l'article 16;

«Offre» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.2;
«Filiale à 75 % Active» signifie un Filiale à 75 % qui n'est pas une Holdco;
«Sociétés Liées» signifie une entreprise filiale ou une société holding d'un Actionnaire, ou une entreprise filiale de cette société holding;
«Période Concernée» a la signification qui lui est attribuée l'article 9;
«Actionnaires Restants» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3;
«Actionnaires» signifie les détenteurs d'Actions de temps à autre;
«Actions» signifie les actions de la Société et toute action émise en échange de celles-ci par conversion ou reclassification et toute action représentant ou dérivant de ces actions à la suite de toute augmentation, réorganisation ou variation du capital de la Société;
«Date de Transfert» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.4(a);
«Avis de Transfert» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3;
«Filiale à 75 %» signifie une personne morale dans laquelle plus de 75 pour cent des actions avec droit de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. En déterminant le pourcentage des actions avec droit de vote qui sont détenues directement ou indirectement par la Société, les principes énoncés à la section 838 du UK Income and Corporation Taxes Act (loi britannique sur l'imposition des particuliers et des entreprises) de 1998 s'appliqueront, en substituant les termes «actions avec droit de vote» où les termes «capital social ordinaire» apparaissent; et
«Vote à 75 %» signifie l'adoption d'une résolution par les Actionnaires en assemblée générale par une majorité composée de soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus des votes admissibles devant être exprimés à l'assemblée par les Actionnaires si tous les Actionnaires de la Société ont participé.

II. Nom, durée, objet, siège social

Art. 2. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ci-après, une société anonyme sous la dénomination de ABH HOLDINGS S.A. (la «Société»).

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit et l'administration, le contrôle et de développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil, des succursales ou d'autres bureaux, soit au Luxembourg, soit à l'étranger. Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

III. Capital social, actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique et soixante cents (388.705,60 USD) représenté par:

quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe A1,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe A2,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe B1,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe B2,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe C1,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe C2,
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe D1, et
quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe D2, d'une valeur d'un cent de dollars des États-Unis d'Amérique (0,01 USD),

chacune étant assortie des mêmes droits de vote et entièrement libérée.

Les Actions pourront être exclusivement rattachées à un (1) ou plusieurs investissements spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées du Conseil.

Toute émission d'Actions qui se fait en échange d'une contrepartie autre qu'en numéraire ne peut être effectuée qu'après obtention par le Conseil, et présentation aux Actionnaires avant demande de leur approbation, d'un rapport provenant de l'une des banques d'investissement suivantes portant sur la juste valeur de la contrepartie et la valeur de marché de la Société du Groupe concernée à la date du rapport ou le plus tard possible avant cette date:

- (a) Credit Suisse First Boston;
- (b) Goldman Sachs;
- (c) JP Morgan Chase & Co.;
- (d) Merrill Lynch; et
- (e) Morgan Stanley

Art. 7. Les Actions sont exclusivement nominatives.

Un registre des Actions sera tenu au siège social, où tout Actionnaire pourra le consulter. Ce registre contiendra toutes les informations requises à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»). La propriété des Actions s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront détachés d'un registre à talon et signés par deux (2) Administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si l'Action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard seule propriétaire.

À moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, les Actionnaires peuvent nantir leurs Actions et sur présentation d'une preuve satisfaisante du nantissement, la Société donnera effet aux conditions de tout nantissement valablement constitué.

Art. 8.

8.1. Sous réserve des dispositions suivantes de l'article 8 et de l'article 19, un Actionnaire sera libre de négocier ses Actions comme il l'entend.

8.2. Un Actionnaire peut vendre, transférer ou autrement aliéner tout ou partie de sa participation à un tiers (ce qui, à cette fin, inclut un autre Actionnaire) à condition que suite à une telle aliénation, ce tiers, ainsi que ses Sociétés Liées, ne contrôlent pas plus de trente pour cent (30 %) des Actions alors émises. Si le cessionnaire, et ses Sociétés Liées, contrôlent plus de trente pour cent (30 %) des Actions alors émises suite à une telle aliénation, le transfert ne pourra alors intervenir qu'après que le cessionnaire proposé a fait une offre à tous les autres Actionnaires sur la base de ce qui est décrit à l'article 8.3 ci-dessous ou qu'une majorité en valeur nominale des Actionnaires autres que l'Actionnaire cédant et ses Sociétés Liées et, le cas échéant, autres que le cessionnaire et ses Sociétés Liées, ont renoncé à leur droit de recevoir une telle offre. Si, conformément à la procédure établie à l'article 8.3 ci-dessous ou à une renonciation accordée en vertu de cet article 8.2, le cessionnaire proposé, avec ses Sociétés Liées, prend le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote attachés aux Actions, il aura le droit d'acquérir toutes les Actions restantes libres de toutes les charges aux mêmes conditions que les autres Actions acquises conformément à l'offre par notification d'un avis aux autres Actionnaires dans le mois suivant l'acquisition des quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote. L'acquisition de ces Actions devra être complétée quinze (15) jours ouvrables après signification de l'avis.

8.3. L'offre devra être faite par écrit par le cessionnaire proposé à chacun des Actionnaires. L'offre devra être d'acquérir toutes les Actions de cet Actionnaire aux mêmes conditions et au même prix auquel le cessionnaire proposé doit acquérir les Actions de l'Actionnaire cédant, ou, s'il est supérieur, au prix moyen pondéré auquel le cessionnaire proposé et ses Sociétés Liées ont acquis les Actions dans les douze (12) mois précédents. Si le cessionnaire proposé offre une contrepartie autre qu'en numéraire pour les Actions de l'actionnaire cédant, une alternative en numéraire d'une valeur équivalente à la contrepartie autre qu'en numéraire devra être offerte et l'offre devra être accompagnée d'une lettre d'un conseiller financier indépendant confirmant que l'alternative en numéraire est d'une valeur équivalente. Toutes les Actions devront être vendues libres de toutes charges. L'offre pourra être acceptée pendant une période de vingt-et-un (21) jours après avoir été faite et, à moins que l'offre n'en dispose autrement, ne pourra être acceptée que dans sa totalité et non pas pour une partie de la participation concernée. À l'expiration de la période de l'offre, l'Actionnaire ayant fait une proposition devra acquérir les Actions par rapport auxquelles son offre a été acceptée et ensuite, celui-ci ainsi que l'Actionnaire cédant auront le droit et l'obligation de réaliser la vente des Actions aux conditions initialement offertes.

8.4. Si un Actionnaire, avec ses Sociétés Liées, acquiert le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote attachés aux Actions de la Société dans des circonstances telles que l'article 8.2 ne trouve pas à s'appliquer, il aura le droit d'acquérir les Actions restantes à celui des prix suivants le plus élevé:

- (a) le prix auquel il ou ses Sociétés Liées ont acquis les Actions lui ayant donné le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des droits de vote; et
- (b) la juste valeur des Actions restantes telles qu'elle sera déterminée aux termes de la procédure fixée dans l'article 8.5.

8.5. L'Actionnaire aura le droit d'exercer ce droit par notification de sa volonté de le faire aux détenteurs des Actions restantes et à la Société dans le mois suivant l'acquisition de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote. Dès réception de la notification, la Société devra charger une banque d'investissement parmi l'une des banques énumérées

à l'article 6 de déterminer la somme par Action considérée par eux comme étant la juste valeur des Actions restantes. La banque devra être nommée en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa détermination sera définitive et engagera toutes les personnes concernées. La Société devra rapidement fournir à la banque les informations qu'elle pourra raisonnablement requérir dans le but de rendre sa détermination et devra communiquer à chacun des Actionnaires la somme ainsi déterminée dans les sept (7) jours suivant la réception de la détermination. Les détenteurs des Actions restantes seront obligés de réaliser le transfert de leurs Actions libres de toutes charges à l'Actionnaire (ou à son mandataire) le cinquième Jour Ouvrable suivant la notification par la Société de la détermination et, pour ce faire, autorisent la Société à agir comme leur agent en signant tous les documents de transfert nécessaires en leur nom. La contrepartie des Actions sera payée par l'Actionnaire (ou son mandataire) le cinquième Jour Ouvrable sur le compte en banque indiqué par les Actionnaires concernés.

8.6. Si un Actionnaire souhaite céder des Actions représentant cinq pour cent (5 %) ou plus de toutes les Actions émises, les autres Actionnaires devront s'assurer que la Société fournisse cette assistance, y compris les informations sur le Groupe et ses affaires, et ce, de manière raisonnable dans toutes les circonstances, quand il s'agit d'assister l'Actionnaire dans la cession de ses Actions.

Art. 9. Le Conseil peut décider que le droit de préemption en faveur de la Société prévu dans cet article s'appliquera à tous les transferts d'Actions par les Actionnaires pour une période de maximum douze (12) mois à partir de l'adoption d'une telle résolution. Si le Conseil en décide ainsi, les dispositions prévues par cet article lieront les Actionnaires jusqu'à l'expiration de la période prévue dans une telle résolution (la «Période Concernée»). Si la Société rachète ses propres Actions, les dispositions applicables de la Loi seront dûment observées.

9.1. Pendant une Période Concernée, aucun Actionnaire ne pourra, ou n'acceptera pas de, vendre, transférer ou autrement aliéner tout ou partie de sa participation à un tiers (ce qui, afin d'éviter tout doute, inclut un autre Actionnaire) autrement qu'en conformité avec cet article. Les transferts d'Actions en vertu de l'article 9 ne sont pas soumis à cet article 8.

9.2. Un Actionnaire peut transférer ses Actions à un cessionnaire proposé à condition qu'il reçoive une offre (l'«Offre»):

- (a) qui est une Offre de bonne foi faite par écrit;
- (b) d'un tiers qui dispose de ses propres ressources financières pour faire face aux obligations qui lui incombent en vertu de l'Offre ou qui dispose d'un engagement inconditionnel et légalement contraignant provenant d'un ou de plusieurs prêteurs pour ce financement;
- (c) qui est irrévocable;
- (d) qui est faite en échange uniquement d'une contrepartie en numéraire; et
- (e) qui contient toutes les modalités et conditions importantes (y inclus le prix et la date prévue de la réalisation de l'Offre).

9.3. Si un Actionnaire reçoit une Offre qu'il souhaite accepter, il doit immédiatement donner un avis par écrit (l'«Avis de Transfert») aux autres Actionnaires (les «Actionnaires Restants») et à la Société afin d'offrir les Actions qui font l'objet de l'Offre à la Société (ou à la Société du Groupe que la Société peut choisir) au même prix en numéraire que celui prévu dans l'Offre et à des conditions qui ne sont pas moins favorables que celles contenues dans l'Offre. L'Avis de Transfert devra aussi indiquer:

- (a) la période pendant laquelle l'offre de vendre les actions devra rester ouverte à l'acceptation. Cette période doit être au moins de vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Transfert (la «Période d'Acceptation»); et
- (b) les détails complets de toutes les autres modalités et conditions de l'Offre.

9.4. Dès que les Actionnaires Restants ont reçu un Avis de Transfert, ceux-ci peuvent soit:

(a) s'ils approuvent une telle proposition par un Vote à 75% (à l'exclusion des votes de l'Actionnaire cédant et de tout Actionnaire Restant étant le cessionnaire proposé ou une Société Liée au cessionnaire proposé), envoyer un avis écrit à l'Actionnaire cédant (l'«Avis d'Acceptation») pendant la Période d'Acceptation, établissant qu'ils souhaitent racheter au nom de la Société (ou une Société du Groupe) les Actions aux conditions prévues dans l'Avis de Transfert et précisant une date (la «Date de Transfert») intervenant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date de l'Avis de Transfert à laquelle la vente est prévue, à condition que toutes les mesures nécessaires pour permettre que le rachat se réalise légalement aient été prises à la Date de Transfert; ou

(b) s'ils n'approuvent pas l'envoi d'un Avis d'Acceptation conformément au paragraphe 9.4(a) ci-dessus, envoyer un avis écrit à l'Actionnaire cédant pendant la Période d'Acceptation déclinant l'offre indiquée dans l'Avis de Transfert au nom de la Société; ou

(c) ne pas envoyer d'Avis d'Acceptation ni répondre à l'Avis de Transfert pendant la Période d'Acceptation. Dans ce cas, l'offre indiquée dans l'Avis de Transfert sera réputée ne pas avoir été acceptée.

9.5. Si l'Avis d'Acceptation est donné pendant la Période d'Acceptation, l'Actionnaire cédant doit vendre ses Actions à la Société (ou Société du Groupe) et la Société (ou la Société du Groupe) doit acheter à la Date de Transfert à moins que la Société ou la Société du Groupe ne puisse les acquérir légalement à la Date de Transfert. Les Actionnaires prendront toutes les mesures nécessaires afin de permettre la réalisation du rachat et consentiront à la tenue dans un court délai d'une assemblée des Actionnaires devant être tenue.

Si aucun Avis d'Acceptation n'est donné ou si l'offre telle qu'exprimée dans l'Avis de Transfert est réputée ne pas avoir été acceptée ou si la Société ou la Société du Groupe n'est pas légalement capable d'acquérir les Actions à la Date de

Transfert, l'Actionnaire cédant peut accepter l'Offre et vendre ses Actions au tiers à l'origine de l'offre aux termes et conditions de l'Offre.

9.6. La vente des Actions conformément à ce paragraphe sera effectuée selon les modalités suivantes:

(a) la réalisation du transfert des Actions sera réalisée à la Date de Transfert à l'endroit et au moment raisonnables que l'Actionnaire cédant et la Société conviendront ou, à défaut, au siège social de la Société à 11 h à la Date de Transfert;

(b) le ou les Actionnaires cédants doivent délivrer à la Société ou à la Société du Groupe, relativement aux Actions qu'ils vendent avant ou moment de la Date de Transfert, tous les documents nécessaires au transfert de propriété des Actions à la Société ou Société du Groupe; et

(c) la Société ou la Société du Groupe doit payer le prix total dû pour les Actions à ou aux Actionnaires cédants au moyen d'un transfert télégraphique sur le compte bancaire de l'(des) Actionnaire(s) cédant(s) qui leur a été communiqué à cet effet à la Date de Transfert.

9.7. Si l'Actionnaire cédant ne respecte pas ou refuse de respecter ses obligations en vertu de cet article 9, l'Actionnaire cédant autorise par les présentes tout Administrateur à signer et remettre les documents nécessaires au nom et pour le compte de l'Actionnaire. La Société ou la Société du Groupe concernée peut détenir l'argent consacré à l'achat à titre fiduciaire (en fidéicomis) pour l'(les) Actionnaire(s) cédant(s) et faire le nécessaire afin d'être enregistrée en tant que détentrice des Actions étant vendues. Après que la Société ou la Société Groupe a été enregistrée en tant que détentrice des Actions étant vendues dans le cadre de l'exercice présumé de ces pouvoirs, la validité des procédures ne pourra être remise en question par personne.

9.8. Toute Action acquise par la Société conformément à cet article 9 sera annulée à moins qu'elle ne soit aliénée par la Société dans les douze (12) mois suivant son acquisition.

IV. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 10. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée des Actionnaires est convoquée par un avis de convocation envoyé au moins huit (8) jours à l'avance, à moins que tous les Actionnaires ne s'accordent sur un délai de convocation plus court.

L'assemblée des Actionnaires est convoquée par une résolution du Conseil. Une telle assemblée peut être convoquée à la propre initiative du Conseil et sera convoquée sur demande d'un ou de plusieurs détenteurs de dix pour cent (10%) ou plus des Actions émises.

Sous réserve de la loi applicable, une assemblée générale des Actionnaires est dûment constituée si, au commencement de l'assemblée (ou de toute assemblée ajournée), deux personnes ou plus détenant deux tiers ou plus du capital social de la Société sont présentes en personne ou par procuration.

Art. 11.

11.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg qui pourra être précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 15 juin à 10 h. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir à l'heure et à l'endroit spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toute Action donne droit à une voix. Un Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes de ceux qui sont présents ou représentés.

11.2. Décisions devant être prises par les Actionnaires par un vote à l'unanimité.

Sans préjudice des autres matières pour lesquelles la Loi requiert un vote à l'unanimité, aucune décision ne sera prise par les Actionnaires sauf avec l'approbation par vote unanime des Actionnaires de la Société relativement à:

(a) toute attribution ou émission d'actions dans le capital de Société ou de toute Société du Groupe ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquisition, que ce soit par conversion, échange ou autrement, sur des actions ou des intérêts similaires dans le capital de la Société ou de toute autre Société du Groupe, lorsque les Actionnaires dans le cas d'une attribution ou émission par la Société ou les actionnaires dans la Société du Groupe visée dans le cas d'une attribution ou d'une émission par une autre Société du Groupe, ne jouissent pas d'un droit de préemption pour acquérir les actions ou instruments financiers proportionnellement à leurs participations existantes. Les dispositions du présent article 11.2(a) ne s'appliqueront pas à l'attribution ou l'émission d'actions dans le capital de toute Société du Groupe détenue à 100 % ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquérir, que ce soit par la conversion, l'échange ou autrement, des actions ou une participation similaire dans le capital de toute Société du Groupe détenue à 100% sur une base non préférentielle ou non proportionnelle, à condition que cette émission ou attribution soit uniquement en faveur d'un ou de plusieurs Sociétés du Groupe détenues à 100 %; et

(b) toute modification des Statuts de la Société, autre que celles apportées en vertu de l'article 11.3(f) et de l'article 11.4 (a).

11.3. Décisions devant être prises par les actionnaires par un Vote à 75 %

Sans préjudice des matières requérant une majorité plus élevée selon la Loi, aucune résolution ne pourra être prise par les Actionnaires sur les matières suivantes sauf avec l'approbation d'un Vote à 75 %:

(a) la vente ou l'aliénation d'un actif ou d'une participation dans un actif par une Société du Groupe autre que par et à une filiale détenue à 100 % de la Société, où la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie versée est supérieure à vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur nette d'inventaire de la Société (mais à exclusion, à des fins de calcul, de tout prêt à ou de la part d'AFH (et/ou ses entreprises filiales)), telle que déterminée par référence aux derniers Comptes Consolidés et telle que confirmée par tout membre du Conseil (ce seuil de matérialité étant dénommé le «Seuil de Transaction Supérieur» et soumis à toute modification conformément aux dispositions de l'article 11.3(e) ci-dessous);

(b) l'acquisition d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que provenant de et par une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée dépasse le Seuil de Transaction Supérieur;

(c) la prise en charge d'un passif, présent ou futur, effectif ou éventuel, par toute Société du Groupe envers une personne autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société (que ce soit directement ou indirectement), qui dépasse ou qui pourrait dépasser le Seuil de Transaction Supérieur;

(d) la réorganisation ou la fusion d'une Société du Groupe avec toute société autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société lorsque cette Société du Groupe possède une valeur nette d'inventaire qui dépasse le Seuil de Transaction Supérieur;

(e) une modification apportée au Seuil de Transaction Supérieur ou au Seuil de Transaction Inférieur (tel que défini à l'article 15);

(f) une attribution d'Actions ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquisition, que ce soit par conversion, échange ou autrement, sur des Actions ou des participations similaires dans le capital de la Société, sur une base préférentielle au prorata des Actionnaires, lorsque l'attribution ou l'émission en question d'Actions ou d'instruments financiers augmentera, ou pourrait augmenter, le capital social libéré de la Société de plus de quinze pour cent (15%), lorsque celle-ci est cumulée avec toute autre émission réalisée pendant le même exercice social, et toute augmentation connexe du capital social de la Société dans les Statuts afin de refléter cette attribution ou émission d'Actions ou instruments financiers;

(g) sauf lorsque l'action est intentée conformément à l'article 9, la réduction de son capital et tout rachat, tout achat ou toute autre acquisition par la Société de toute Action ou de tout autre titre de la Société et, dans le cas de toute autre Société du Groupe qui n'est pas une filiale détenue à 100 %, toute réduction de son capital et tout rachat, tout achat ou toute autre acquisition par la Société du Groupe de toute action ou de tout autre titre de la Société du Groupe réalisés autrement que sur une base proportionnelle de tous les actionnaires;

(h) sauf lorsque cela est nécessaire afin que la Société respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 22, le paiement d'un dividende ou toute autre distribution aux actionnaires par une Société du Groupe d'un montant de ou d'une valeur supérieure à cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (50.000.000 USD). Les dispositions du présent article 11.3(h) ne s'appliqueront pas aux dividendes ou distributions uniquement à une ou plusieurs Sociétés du Groupe;

(i) la présentation de toute demande de mise en liquidation volontaire de la Société; et

(j) la Société exerçant une activité autre que l'activité d'une société holding pour un groupe de services financiers ou pour un groupe industriel.

Afin de déterminer si le Seuil de Transaction Supérieur a été dépassé en vertu des articles 11.3(a) à 11.3(c), une transaction qui fait partie d'une série de transactions connexes sera cumulée avec ces transactions connexes.

11.4. Décisions devant être prises par les actionnaires par un Vote à la Majorité

Sans préjudice des matières requérant une majorité plus élevée selon la Loi, aucune résolution ne pourra être adoptée par les Actionnaires sauf avec l'approbation d'un Vote à la Majorité sur les matières suivantes:

(a) une attribution d'Actions ou l'émission d'instruments financiers conférant un droit d'acquiescer, que ce soit par conversion, échange ou autrement, des Actions ou une participation similaire dans le capital de la Société, sur une base préférentielle au prorata des actionnaires, lorsque l'attribution ou l'émission en question d'Actions ou d'instruments financiers augmentera, ou pourrait augmenter, le capital social libéré de la Société de quinze pour cent (15%) ou de moins de quinze pour cent (15%), lorsque celle-ci est cumulée avec toute autre attribution ou émission réalisée pendant le même exercice social, et toute augmentation connexe du capital social de la Société dans les Statuts afin de refléter cette attribution ou émission d'Actions ou instruments financiers;

(b) Le paiement d'un dividende ou toute autre distribution aux actionnaires par une Société du Groupe d'un montant de ou d'une valeur qui ne dépasse pas cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (50.000.000 USD). Les dispositions du présent article 11.4(b) ne s'appliqueront pas aux dividendes ou distributions uniquement à une ou plusieurs Sociétés du Groupe;

(c) La nomination et la révocation des commissaires aux comptes de la Société et la nomination et la révocation des commissaires aux comptes de quelque Société du Groupe que ce soit, à condition que les commissaires aux comptes de la Société et toute Société du Groupe soient parmi les cabinets d'audit suivants:

(i) Ernst & Young;

- (ii) KPMG;
- (iii) PricewaterhouseCoopers;
- (iv) Deloitte; et
- (d) toute matière soumise par le président du Conseil aux Actionnaires pour décision.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires que ceux-ci prennent part à toute assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

V. Conseil

Art. 12.

12.1 La Société sera à tout moment administrée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non. Le nombre maximum d'Administrateurs sera déterminé de temps à autre par un Vote à la Majorité.

12.2 Les Administrateurs seront élus conformément à la procédure décrite ci-dessous par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle qui devra déterminer leurs émoluments.

12.3 La durée du mandat d'un Administrateur est d'un (1) an au maximum et chaque Administrateur pourra être réélu.

12.4 Sous réserve de la loi applicable, au moins vingt-et-un (21) jours avant qu'une convocation à une assemblée des Actionnaires dont l'ordre du jour inclut l'élection d'Administrateurs ne soit approuvée pour envoi aux Actionnaires, le Conseil devra informer les Actionnaires que cette convocation doit être examinée par le Conseil et les invitera à désigner des candidats en vue de leur élection (en indiquant le nom, la date de naissance, l'adresse et la profession du candidat proposé). Les Actionnaires auront le droit de procéder à ces désignations à tout moment par la suite, à condition qu'elles soient reçues par le Conseil au plus tard sept (7) jours avant la date où le Conseil doit se réunir. Le Conseil inclura le nom de tels candidats dans l'avis de convocation à l'assemblée des Actionnaires, ainsi que le nom des autres personnes, le cas échéant, que le conseil considère approprié d'inclure dans la liste de candidats.

12.5 Chaque Actionnaire aura (concernant l'élection de tous les Administrateurs devant être élus) droit à autant de votes que le nombre d'Actions qu'il détient multiplié par le nombre d'Administrateurs devant être élus. Chaque Actionnaire peut exprimer tous ces votes pour un seul candidat ou peut les distribuer entre deux candidats au poste d'Administrateur ou plus tel que cet actionnaire le juge opportun.

12.6 Les candidats qui recevront le plus grand nombre de votes favorables seront, sous réserve de la loi applicable et de l'article 12.9, élus au Conseil dans la limite du nombre total d'Administrateurs à nommer, tel que déterminé par le Vote à la Majorité.

12.7 Les Actionnaires votant par procuration seront informés sur la procuration du nombre de sièges vacants pour lesquels des Administrateurs sont proposés en vue d'être élus, leur permettant de déterminer le nombre de votes auquel ils ont droit. Dans la mesure où lors de l'assemblée des Actionnaires, il est décidé de pourvoir des sièges supplémentaires ou moins de sièges que ceux proposés, les votes exprimés par ces Actionnaires votant par procuration seront augmentés ou diminués, respectivement, de manière proportionnelle entre les candidats pour lesquels ils ont voté.

12.8 Si moins d'Administrateurs que le nombre déterminé par la résolution proposée soumise aux Actionnaires sont élus, ou, en cas de partage égal des voix données aux candidats pour un siège, une ou plusieurs nouvelles séries d'élections en vertu des principes ci-dessus seront organisées comme déterminé par le Conseil sous réserve de la décision définitive de l'assemblée des Actionnaires.

12.9 Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par une assemblée générale des Actionnaires. Au cas où le poste d'un Administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite ou autrement, cette vacance peut être temporairement pourvue jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, en respectant les prescriptions légales applicables.

12.10 Un Administrateur pourra démissionner de ses fonctions en notifiant par écrit sa démission au Conseil et la démission deviendra effective à compter de la date de réception par le Conseil de la notification ou à compter d'une date ultérieure pouvant être spécifiée dans la notification.

Art. 13. Le Conseil choisira en son sein un président par un vote à la majorité. Le président aura une voix prépondérante. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil se réunira sur la convocation du président, ou de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil pourra désigner un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion. Le Conseil peut, par un vote à la majorité, révoquer le président à tout moment et nommer une autre personne à sa place.

Les réunions du Conseil devront être tenues au moins quatre (4) fois par an et au moins tous les trois (3) mois et, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par chaque Administrateur, une convocation devra être envoyée à chacun des Administrateurs sept (7) jours avant toute réunion du Conseil à l'adresse communiquée de temps à autre par chaque Administrateur

au Conseil. Chacune de ces convocations devra reprendre, entre autres, un ordre du jour reproduisant de manière raisonnablement détaillée les points à discuter au cours de la réunion et sera envoyée par coursier ou par télécopie. Les documents qui appuient l'ordre du jour pourront être délivrés avec l'ordre du jour ou distribués séparément à condition que les Administrateurs les reçoivent au moins sept (7) jours avant la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Le lieu d'une telle réunion téléphonique sera réputé se trouver là où l'appel téléphonique est initié.

Le quorum pour les réunions du Conseil sera de trois (3) Administrateurs présents physiquement ou par téléphone ou par conférence par un moyen de communication à distance. Si une réunion est ajournée pour cause de quorum, la réunion reconvoquée pourra valablement délibérer si deux (2) des Administrateurs sont présents.

Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou par deux (2) Administrateurs ou de toute autre manière pouvant être décidée par les Administrateurs de temps à autre à l'unanimité. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 15. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges par accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi applicable ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil.

Le Conseil sera chargé de décider des matières énoncées ci-dessous, à moins que le président du Conseil considère approprié de soumettre ces affaires aux Actionnaires pour décision prise à la Majorité des Votes. Ces matières sont:

(a) la vente ou l'aliénation d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que par et à une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée est supérieure au Seuil de Transaction Inférieur, mais inférieur au Seuil de Transaction Supérieur;

(b) l'acquisition d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que de ou par une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée est supérieure au Seuil de Transaction Inférieur, mais inférieur au Seuil de Transaction Supérieur;

(c) la prise en charge d'un passif, présent ou futur, effectif ou éventuel, par une Société du Groupe, qui dépasser ou qui pourrait dépasser le Seuil de Transaction Inférieur, mais pas le Seuil de Transaction Supérieur;

(d) la réorganisation ou la fusion d'une Société du Groupe avec toute société autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque cette Société du Groupe possède une valeur nette d'inventaire qui dépasse le Seuil de Transaction Inférieur, mais pas le Seuil de Transaction Supérieur;

(e) l'adoption des budgets annuels de la Société et l'approbation de leurs modifications;

(f) l'approbation des Comptes Consolidés;

(g) toute affaire soumise au Conseil par son président aux fins d'une résolution; et

(h) l'utilisation d'une quelconque réserve de trésorerie constituée conformément à l'article 21 pour toute autre fin que l'apurement de la dette pour laquelle la réserve a été constituée.

Afin de déterminer si le Seuil de Transaction Inférieur a été dépassé en vertu des paragraphes ci-dessus, une transaction, qui fait partie d'une série de transactions connexes, sera cumulée avec ces transactions connexes.

Aux fins des présents Statuts, le «Seuil de Transaction Inférieur» signifie quinze pour cent (15%) de la valeur nette d'inventaire de la Société, telle que déterminée par référence aux derniers Comptes Consolidés et telle que confirmée par un membre du Conseil (mais à l'exclusion, à des fins de calcul, de tout prêt à ou de la part d'AFH (et/ou ses entreprises filiales)), ou tout autre montant pouvant être approuvé par les actionnaires par un Vote à 75%.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées, conformément à l'article 60 de la Loi, à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront réglées par une décision du Conseil. La délégation à un membre du Conseil entraîne l'obligation pour le Conseil de faire rapport tous les ans à l'assemblée générale ordinaire sur les salaires, émoluments et avantages accordés au délégué.

La Société peut également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil.

Art. 17. La Société fournira à chaque Actionnaire toutes les informations relatives aux activités et à la situation financière de la Société qu'un tel Actionnaire pourrait raisonnablement demander, dans la mesure où la Société a les informations dans le format requis et en sa possession, à condition que, si ces informations sont mises à la disposition d'un Actionnaire, elles soient également mises à disposition de tous les autres Actionnaires sur demande à la Société. Toutes ces informations seront soumises aux obligations de confidentialité requises par la Société.

VI. Surveillance de la Société

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes conformément à l'article 11 et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six (6) ans.

VII. Exercice social, bilan, affectation des bénéfices, dividendes

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel que prévu à l'article 5.

Art. 21. L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Il sera constitué une réserve de trésorerie pour chaque dette de la Société restée entièrement ou partiellement impayée au cours de l'exercice qui suit celui de la naissance de ladite dette, jusqu'à apurement ou libération de cette dette. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les dispositions des présents Statuts et les conditions prévues par la Loi.

Art. 22.

22.1 Les dispositions du présent article 22 prendront effet et seront suivies pour le calcul du Dividende Minimum relatif à l'exercice social 2015, et resteront applicables à chaque exercice social suivant.

22.2 Si le Conseil estime que la Société dispose de réserves suffisantes disponibles en vue d'une distribution conformément à la Loi et est capable de respecter ses engagements financiers et sous réserve de l'article 22.3 et à condition que les restrictions à l'article 21 soient observées, au plus le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné, un dividende annuel en numéraire représentant quinze pour cent (15%) d'un chiffre calculé comme suit ci-dessous doit être versé aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société (le «Dividende Minimum»):

(a) la totalité (1) des dividendes en numéraire et/ou autres distributions de bénéfices en numéraire reçus de toute Société du Groupe qui n'est pas une Filiale à 75% et/ou chaque Holdco au cours de l'exercice précédent plus (2) le revenu net de chaque Filiale à 75% Active plus (3) le produit net en numéraire de toute aliénation d'actifs réalisée par la Société et/ou chaque Holdco au cours de l'exercice précédent plus (4) d'autres liquidités (à l'exception du remboursement de toute dette) reçues par la Société et/ou chaque Holdco provenant de transactions réalisées avec toute personne n'étant pas une Société du Groupe au cours de l'exercice précédent (mais à l'exclusion de toute réserve en espèces faite pour les dettes décrites à l'article 21). Ces montants proviendront des Comptes Consolidés et des comptes consolidés concernés (dans le cas de chaque Filiale à 75% Active) dans chaque cas préparés conformément aux normes d'information financière internationales pour l'exercice précédent. Pour chaque Holdco, ces montants équivaldront aux espèces réellement reçues par la Holdco au cours de l'exercice précédent; moins

(b) toutes les dettes (y compris mais de manière non limitative le remboursement du principal, des intérêts ou de toute autre partie de quelque dette que ce soit) de la Société, toutes les dettes (y compris mais de manière non limitative le remboursement du principal, des intérêts ou de toute autre partie de quelque dette que ce soit) de toutes les Holdcos, l'ensemble des dépenses, frais de fonctionnement et paiements d'intérêts de la Société et de toutes les Holdcos et tout bonus de gestion ou autre, toute provision ou tout ajustement pour les intérêts minoritaires, dettes fiscales ou provisions fiscales ou autre passifs éventuels ou provisions de la Société et/ou des Holdcos, chacun de ces éléments portant sur l'exercice précédent, tel qu'indiqué dans l'Ensemble des Rapports du Groupe et afin d'éviter tout doute, toutes les sommes devant être payées par ou au nom de la Société à tout Actionnaire au titre de l'article 9 au cours de l'exercice précédent. Tous les montants visés dans le présent paragraphe (b) seront tirés des Comptes Consolidés de l'année précédente, mais afin d'éviter tout doute, les montants devant être payés au titre de l'article 9 et étant déductibles au titre du présent paragraphe (b) seront calculés en vertu des dispositions de l'article 9.

Afin d'éviter tout doute, en effectuant le calcul mentionné ci-dessus, aucun poste de revenu ou de dépense et aucun passif ne seront comptés deux fois et si un poste ou un passif a été compté pour un exercice, il ne devrait plus l'être pour aucun autre exercice suivant.

La Société donnera à tout Administrateur l'instruction de calculer les chiffres pertinents relatifs aux bénéfices et revenus pour déterminer le montant minimum à distribuer pour un exercice en vertu de l'article 22.2. Cet Administrateur réalisera

les calculs et les soumettra au Conseil sous le format demandé par le Conseil au plus tard le jour où le Conseil approuve les Comptes Consolidés. Les calculs soumis au Conseil seront finaux et définitifs à toutes fins.

22.3 L'assemblée générale des Actionnaires n'aura aucune obligation d'obtenir une distribution conformément à l'article 22.2:

(a) si, au cours de l'exercice concerné, après ajustement des Comptes Consolidés pour traiter comme bénéfice toute somme versée par une Société du Groupe à une non Société du Groupe dans la mesure où la Société a tiré des bénéfices de ces versements, les Comptes Consolidés ajustés ne montrent pas de bénéfice, après impôts et intérêts; ou

(b) dans le cas où cette distribution dépasserait le bénéfice total du Groupe avant la déduction de la distribution à verser conformément à l'article 22.2 et tel que calculé conformément à l'article 22.2 ci-dessus; ou

(c) dans le cas où cela entraînerait une violation de la loi applicable dans le chef de la Société.

VIII. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

IX. Modification des Statuts

Art. 24. Sous réserve de l'article 11, les présents Statuts pourront être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales, loi applicable, médiation, avis

Art. 25. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 26. En cas de différends entre les Actionnaires ou leurs exécuteurs testamentaires, administrateurs légaux ou ayants-droit portant sur la véritable intention ou interprétation ou l'incidence ou la conséquence des présents Statuts ou de la Loi, portant sur tout ce qui a été fait ou signé, omis, ou subi en raison de la Loi ou portant sur toute violation ou violation présumée ou autre concernant les locaux ou les présents Statuts, ou toute loi affectant la Société ou toute autre activité de la Société, un tel différend sera soumis à deux médiateurs, chaque partie nommant un médiateur, à moins que les parties décident de ne recourir qu'à un seul médiateur. Les médiateurs devront, avant de se saisir du litige, nommer un arbitre.

Si l'une des parties au litige ne nomme pas de médiateur, dès le début ou par voie de substitution (dans le cas où un médiateur nommé décéderait, serait dans l'incapacité d'agir ou refuserait d'agir) dans les dix (10) jours suivant la notification de nomination du médiateur adressée par l'autre partie, cette dernière pourra alors nommer un médiateur qui agira en lieu et place du médiateur de la partie défaillante.

Art. 27.

27.1. Les avis, demandes ou autres communications devant ou pouvant être donnés ou faits en vertu ou dans le cadre des présents Statuts ou de toute médiation ou médiation voulue en vertu des présents Statuts se feront par écrit et seront remis personnellement ou envoyés par télécopie lisible adressé au destinataire voulu à l'adresse ou au numéro de télécopie que tout Actionnaire et la Société peuvent de temps à autre se communiquer.

27.2 Pour être valable, une telle notification ou autre communication doit, si elle est remise, être remise en mains propres ou par coursier international durant les heures normales de bureau un Jour Ouvrable et, si elle est envoyée, être envoyée au moyen d'un télécopieur qui produit un document papier attestant la transmission. Cette notification ou autre communication sera réputée avoir été reçue, en cas de remise en mains propres ou par coursier, le même Jour Ouvrable que celui où la notification ou autre communication est remise, et en cas d'envoi par télécopie, le même Jour Ouvrable où la télécopie est transmise. Si, toutefois, une télécopie est transmise après les heures normales de bureau là où le destinataire se situe, la télécopie sera réputée avoir été reçue le Jour Ouvrable suivant.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont chacune connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. NAZARIYAN, E. ZHELEZOV, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015209626/1133.

(150235465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Anarca International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.669.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Thierry VAN DE WERVE DE VORSSELAER, demeurant au 201, rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg,

ici représenté par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ANARCA INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97669, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 07 janvier 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2021 du 27 octobre 2006;

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois-cent-dix euros (310,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 30 novembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de l'Actionnaire Unique à L-2441 Luxembourg, 201, rue de Rollingergrund.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21992. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211098/59.

(150237120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Asalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Lellig, 7A, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 165.040.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Michael MÜLLER, Angestellter, wohnhaft in D-54338 Schweich, 25, Kapellenweg;
- 2.- Herr Axel KALENBORN, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, 31, Thebäerstrasse;
- 3.- Herr Simon KIRSCH, Kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-54470 Lieser, 32, Beethovenstrasse.

Die Komparenten sub2) und sub3) sind hier vertreten durch Herr Michael MÜLLER, vorgeannt, auf Grund von zwei Vollmachten.

Welche Vollmachten, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind alleinige Anteilhaber der Gesellschaft "ASALUX S.à r.l." mit Sitz in L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B165040, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 29. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 81 vom 11. Januar 2012.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-).

Alsdann erklären die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung in Liquidation gesetzt.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Michael Müller, vorgeannt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MÜLLER, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 28. Dezember 2015.

Référence de publication: 201521113/44.

(150237107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

AMC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.628.179,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211095/10.

(150237996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

European Capital UK Sme Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015211296/11.

(150237267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.015.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.015, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 534 du 05 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian SCHILTZ, administrateur de société, demeurant à F-57100 Manom, 3, Chemin d'Alger, qui désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian SCHILTZ, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'achat, le vente, l'importation, l'exportation, le négoce, la location de tout bien à l'exclusion de matériel militaire.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

2. Modification de l'article 10 des statuts comme suit:

«En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

3. Modification de l'article 15 comme suit:

«La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature de l'administrateur unique.»

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par l'actionnaire présent, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'achat, le vente, l'importation, l'exportation, le négoce, la location de tout bien à l'exclusion de matériel militaire.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

Deuxième résolution

Suite au constat de la détention de toutes les actions par un seul actionnaire, l'assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts afin de permettre à la société d'avoir un seul administrateur, de sorte que l'article dix (10) a dorénavant la teneur suivante:

«En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze (15) des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature de l'administrateur unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schiltz, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211600/100.

(150236726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Luxmediahouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 198.034.

L'an deux mil quinze, le seize décembre,

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "LUXMEDIAHOUSE S.A.", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 13, Route d'Esch, inscrite au R.C.S.Luxembourg B numéro 198034,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 2015 publié au numéro 2228 du 25 août 2015, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame MONTICELLI Harmony, juriste de la société Saint-Paul Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame MONTICELLI Harmony, juriste de la société Saint-Paul Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. transfert du siège social de la société vers Windhof et modification subséquente de l'article 4 des statuts;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie - ZA Wandhaff - et de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich, ville de Windhof.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.»

Clôture de l'assemblée:

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29120. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211603/50.

(150237787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.300.

Je vous présente ma démission en tant que gérant de votre société

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Eric-Jan van de Laar.

I hereby tender my resignation as manager of your company

Luxembourg, 1st January 2016.

Eric-Jan van de Laar.

Référence de publication: 2016002604/11.

(160001439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Advanced Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.355.

Je vous présente ma démission en tant que gérante de votre société

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as manager of your company

Luxembourg, 1st January 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2016002605/11.

(160001438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Advanced Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.355.

Je vous présente ma démission en tant que gérant de votre société

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Eric-Jan van de Laar.

I hereby tender my resignation as manager of your company

Luxembourg, 1st January 2016.

Eric-Jan van de Laar.

Référence de publication: 2016002606/11.

(160001438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Adventura Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.213.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 décembre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

FIDES (Luxembourg) S.A.
Michael Watrin / G Welvaert
Liquidateur

Référence de publication: 2016002607/17.

(160001920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Air Berlin 7. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.911.

—
Gemäß Einlage- und Anteilsübertragungsvertrag vom 23. Dezember 2015 hat die Air Berlin Holding Limited, eine Gesellschaft nach englischem Recht mit Amtssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, eingetragen im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145 ihre 125 Anteile an der Gesellschaft an die Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142890 mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 übertragen.

Somit ist die Gesellschaft Air Berlin 8. Lease Lux S.à r.l. mit Wirkung zum 23. Dezember 2015 Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002611/17.

(160001009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.656,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2015.

En date du 30 décembre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 30 décembre 2015.

- de nommer Sophie Zintzen, née le 2 décembre 1979 à Verviers en Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 30 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Jon Goddard
- Cecilia Dascalu

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Neela Gungapersad
- Sophie Zintzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2016002617/27.

(160000865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Argenta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.823.

—
Extrait des actes de la Société tenus en date du 1^{er} janvier 2016

Résolution:

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Luca BENIGNI, Gérant de Classe A et Madame Anna-Rita MEUNIER, Gérante de Classe B, ont présenté leurs démissions de leurs fonctions de Gérants de la Société en date du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARGENTA HOLDINGS S.à r.l.

Luis Palacios

Class A Manager

Référence de publication: 2016002629/15.

(160001214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Associate Management Executive Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 144.603.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2015, il a été résolu que:

1- Mr Emmanuel Smadja demeurant 220 rue de Belleville F-75020 Paris a cédé 100 parts sociales en faveur de Mme Sonia Lahmi demeurant 47 rue Navier F-75017 Paris

2- Mme Sonia Lahmi demeurant 47 rue Navier F-75017 Paris devient gérante unique en remplacement de Mr Emmanuel Smadja démissionnaire. Son mandat de gérante est défini pour une durée indéterminée. la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le gérant

Référence de publication: 2016002632/17.

(160000878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

ALEP, Association Luxembourgeoise des Etudiants en Psychologie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg F 8.728.

—
Je soussignée, Schmit Carmen, secrétaire de l'association luxembourgeoise des étudiants en psychologie veux annoncer un changement des statuts:

Statuts de l'Association Luxembourgeoise des Etudiants en Psychologie, approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2011:

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il peut être changé par simple vote de l'Assemblée générale. se change dans:

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être changé par simple vote de l'Assemblée générale.

Erpeldange, le 04. janvier 2016.

ALEP

Schmit Carmen

Secrétaire

Référence de publication: 2016002633/18.

(160001163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Airworks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.036.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de mon poste de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AIRWORKS S.A.

241, route de Longwy

L-1941 Luxembourg

C.W.I. CONSULTING S.A.

(anc. Jawer Consulting SA)

Signature

Référence de publication: 2016002641/16.

(160001198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

AJR Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 104.450.

Madame Aude JACQUES-RUETTARD, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration de la société AJR PARTICIPATIONS II SA, demeure désormais au 14 Corso Toscanini, 18039 Vintimille (Italie).

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

AJR PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2016002642/12.

(160000757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Madame Aude JACQUES-RUETTARD, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration de la société AJR PARTICIPATIONS SA, demeure désormais au 14 Corso Toscanini, 18039 Vintimille (Italie).

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

AJR PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2016002643/12.

(160000751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Alcogro S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 96.922.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2015 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Monsieur Tom BEICHT, demeurant à L - 8479 Eischen, 14, Bettenwiss, né le 25.06.1970 à Luxembourg, et de
- Monsieur Freddy D'HERCKERS, demeurant à B - 4850 Montzen, 45, rue Gustave Demoulin, né le 24.12.1955 à Wegnez (Belgique)

de leurs mandats d'Administrateurs de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jan VANDENNEUCKER, demeurant à B - 3320 Hoegaarden, 28b, Henri Dotremontstraat, né le 27.08.1964 à Tienen (Belgique) comme Administrateur et Administrateur Délégué de la société avec effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 statuant sur les comptes 2017 et entérine la

décision du Conseil d'Administration du 18 décembre 2015 de nommer Monsieur Jan VANDENNEUCKER comme Président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

ALCOGRO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016002645/24.

(160001269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Allpack Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activité Salzbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2015

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLPACK SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016002648/12.

(160000844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Amathus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.901.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre l'étude DURO & GOEBEL et la société anonyme AMATHUS S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 133 901, a été dénoncé le 18 décembre 2015 par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016002653/12.

(160000958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Applecross Immobilière I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.820.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 30 septembre 2015

1. La démission de FIN-CONTROLE S.A. avec effet le 16 septembre 2015, est acceptée.

2. FISCOGES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée, en date du 16 septembre 2015, en tant que Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2021; assemblée délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 en remplacement de FIN-CONTRÔLE S.A.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

APPLECROSS IMMOBILIERE I S.A.

Référence de publication: 2016002661/16.

(160001004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 décembre 2015 de son mandat d'administrateur de la société ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.211 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Alain NOULLET.

Référence de publication: 2016002664/15.

(160000810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-1720 Luxembourg, rue Heinrich Heine, 8, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 décembre 2010 de son mandat de Commissaire de la société ARROWBRAY SECURITIES LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.211 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016002665/16.

(160000810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

EXTRAIT

M. Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 décembre 2015 de son mandat d'administrateur de la société ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.211 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jean-Pierre HIGUET.

Référence de publication: 2016002666/15.

(160000810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Askim International, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.296.

A dater de ce jour, FMV & PARTNERS SA dénonce le contrat de depositaire des parts au porteur de la société suivante:
ASKIM INTERNATIONAL S.A. - RCSL n° B 176 296

Strassen, le 11 décembre 2015.
Ariane VANSIMPSEN
Administrateur délégué - Expert Comptable OEC

Référence de publication: 2016002670/12.

(160001116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.300.

Je vous présente ma démission en tant que gérante de votre société
Luxembourg, le 1^{er} janvier 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as manager of your company

Luxembourg, 1st January 2016.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2016002603/11.

(160001439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

A.D.S.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.554.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de mon poste de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

A.D.S.V. Invest S.A.
241, route de Longwy
L-1941 Luxembourg
C.W.I. CONSULTING S.A.
(anc. Jawer Consulting SA)
Signature

Référence de publication: 2016002599/16.

(160001202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

A.G. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 197.316.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 29 décembre 2015

3^{ème} Résolution:

L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée A.G. CONSTRUCTIONS S.à r.l. (en liquidation), qui cessera d'exister.

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de A.G. CONSULTING S.A., actuellement sis au 11, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains (Grand-duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 décembre 2015.

Pour A.G. CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Référence de publication: 2016002600/18.

(160002135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Astonial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 140.997.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ASTONIAL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31107.

- que la société «ASTONIAL S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140997,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 09 septembre 2008, sous le numéro 2187 et page 104971.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2013, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 26 février 2014, sous le numéro 523 et page 25075,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 9 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002672/29.

(160001556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Astron Group Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.294.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la Société du 05 décembre 2015

L'administrateur unique de la société ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, actuellement en fonction, Monsieur Thomas Bleiner, administrateur de sociétés, décide, suivant les termes et conditions repris aux dispositions de l'article 1 des statuts de la Société, de procéder au transfert du siège social de la Société sur la commune de Luxembourg, du L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau au L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch, avec effet au 05 décembre 2015.

L'adresse professionnelle de l'administrateur unique de la Société, Monsieur Thomas Bleiner, est au L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch, avec effet au 5 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016002673/16.

(160001002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Axim Développement S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.776.

EXTRAIT

Me Christophe ANTINORI, domiciliataire et avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, fait savoir qu'il a dénoncé le siège social de la société AXIM DEVELOPPEMENT S.à R.L. établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 98776, avec effet au 30 décembre 2015.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002679/12.

(160002350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Blue Knot Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.083.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 décembre 2015 à 19.15 heures au siège social 44, avenue JF Kennedy à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre des gérants de 3 à 4. L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer

Monsieur Koen LOZIE
né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique
demeurant 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,
en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2016002685/20.

(160001162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Bonaway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 184.903.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société Bonaway S.à r.l. en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 21 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 23 décembre 2015 au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Services S.à r.l.
Liquidateur

Référence de publication: 2016002687/16.

(160002223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Scriptura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 101.648.

CLOSURE OF LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Scriptura S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101648, constituée par un acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 janvier 2002 numéro 98 (la «Société»).

La société a été mise en liquidation par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2014, publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations n° 3284 du 06 novembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELF, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes de clôture de liquidation au 30 septembre 2015 et des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
2. Reconnaissance de l'engagement d'un associé;
3. Clôture de la liquidation et radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg;
4. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
5. Décision que les avoirs de la société, n'ayant pas encore été distribués ou remis d'une autre manière sont à distribuer aux associés;
6. Décision d'accorder un mandat spécial au liquidateur pour effectuer toutes les formalités après la liquidation, ainsi que les paiements des dépenses en lien avec la clôture de la liquidation;
7. Décision de fixer l'endroit où les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés;
8. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts respectivement possédées par chacun d'entre eux, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que la procuration des associés représentés, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

D) Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des parts est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et décide d'approuver les comptes de clôture de la société au 30 septembre 2015, le rapport du liquidateur M. Bernard SOETENS daté du 30 septembre 2015 et le rapport du commissaire à la liquidation M. Christian ROGGEMAN daté du 15 octobre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître l'engagement d'un associé envers le liquidateur en date du 30 septembre 2015, par lequel ledit associé a convenu de payer les obligations connues et futures de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société en date du présent acte et de la radier du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde décharge (quitus) à M. Bernard SOETENS, en tant que liquidateur de la société, pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant, et en relation avec, la liquidation de la société.

L'Assemblée accorde décharge (quitus) à M. Christian ROGGEMAN en tant que commissaire à la liquidation de la société, pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant, et en relation avec, la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les avoirs de la société, n'ayant pas encore été distribués ou remis d'une autre manière, sont à distribuer aux associés proportionnellement à la détention de leurs participations.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder un mandat spécial au liquidateur pour effectuer toutes les formalités après la liquidation, y compris mais non limité à la distribution de tous les avoirs de la société non encore distribués, ainsi que les paiements des dépenses en lien avec la clôture de la liquidation et signer tout document relatif à l'exécution de cette résolution et faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cet égard. L'Assemblée décide expressément que le mandat spécial survivra à la clôture de la liquidation et la radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au dernier siège social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Virginie Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015211830/87.

(150237007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Borden Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.411.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 23 décembre 2015

L'assemblée générale ordinaire de la Société a pris en date du 23 décembre 2015 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur George Ferry Knight III en tant que gérant de la Société avec effet du 31 décembre 2015 à 24:00 CET;

2. Décision de nommer en tant que gérant de la Société, Monsieur Thomas Joseph SULLIVAN JR., né le 03 octobre 1961 à Ohio (USA) et demeurant à 5098 Blessing Ct., Galena, Ohio 43021-8156 (USA), pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2016.

Gérald Stevens

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016002688/17.

(160000947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.135.487,30.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.039.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust N.V., a Naamloze Vennootschap existing under the laws of the Netherlands having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 61411809,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having her professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of "Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 173.039, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HEL-

LINCKX, previously mentioned, on November 22, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 dated January 3, 2013 (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the whole share capital of the Company has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate article 8 of the Company's articles of association as follows:

Art. 8. Managers.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Manager(s) are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed by the shareholder(s), they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers ("the Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company..

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate article 9 of the Company's articles of association as follows:

Art. 9. Election, removal and term of office of Managers. The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s)."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate article 14 of the Company's articles of association as follows:

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to:

- Appoint Mr. Ernesto Pedro TRAUlsen, currently Class B Manager of the Company, as a Class A Manager with immediate effect and for an undetermined period of time;

- Appoint Mrs. Virginie DOHOGNE, born on June 14, 1975 in Verviers (Belgium), professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as a Class B Manager with immediate effect and for an undetermined period of time;

- Appoint Mr. Johan DEJANS, born on November 17, 1966 in Aarschot (Belgium), professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as a Class B Manager with immediate effect and for an undetermined period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Intertrust N.V., une Naamloze Vennootschap avec siège social à 200, Prins Bernhardplein, 1097JB Amsterdam, Pays-bas, enregistrée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 61411809,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de "Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.039, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 19 le 3 janvier 2013 (ci-après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et d'opérer la refonte complète de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et d'opérer la refonte complète de l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 9. Nomination, révocation et durée des mandats des Gérants. Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et d'opérer la refonte complète de l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 14. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou de mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

- De nommer Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, actuellement Gérant de Catégorie B de la Société, en tant que Gérant de Catégorie A, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- De nommer Madame Virginie DOHOGNE, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- De nommer Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211461/130.

(150237098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Infra IV-D Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.362.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Infra IV-D Investments S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 5 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 755 of 19 March 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.362 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open by Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Doris Soedjede, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand ten euro (EUR 5,010.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to one hundred five thousand ten euro (EUR 105,010.-).

2 To issue five hundred one (501) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by (i) ERGO Private Capital Dritte GmbH & Co. KG, (ii) ERGO Private Capital Vierte GmbH & Co. KG and (iii) MR Infrastructure Investment GmbH, and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand ten euro (EUR 5,010.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to one hundred five thousand ten euro (EUR 105,010.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five hundred one (501) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, and to accept subscription for these new shares.

Subscription - Payment

There upon appeared:

- ERGO Private Capital Dritte GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Victoriaplatz 2, 40477 Düsseldorf, Germany, under trade register number HRA 22438 (“ERGO Dritte”), represented by Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2015 and declared to subscribe for two hundred fifteen (215) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and to fully pay in cash for these shares;

- ERGO Private Capital Vierte GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Victoriaplatz 2, 40477 Düsseldorf, Germany, under trade register number HRA 22429 (“ERGO Vierte”), represented by Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2015 and declared to subscribe for one hundred forty-three (143) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and to fully pay in cash for these shares; and

- MR Infrastructure Investment GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bavariafilmplatz 7, 82031 Grünwald, Germany, under trade register number HRB 139262 (“MR Infrastructure”, together with ERGO Dritte and ERGO Vierte, the “Subscribers”), Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 December 2015 and declared to subscribe for one hundred forty-three (143) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of five thousand ten euro (EUR 5,010.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred one (501) new class A shares to the Subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one hundred five thousand ten euro (EUR 105,010.-) divided into ten thousand five hundred (10,500) class A shares (the “Class A Shares”), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the “Class B Shares”), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Infra IV-D Investments S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 5 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 755 du 19 mars 2015, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 194.362 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Doris Soedjede, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinq mille dix euros (EUR 5.010,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cent cinq mille dix euros (EUR 105.010,-).

2 Émission de cinq cent une (501) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par (i) ERGO Private Capital Dritte GmbH & Co. KG, (ii) ERGO Private Capital Vierte GmbH & Co. KG et (iii) MR Infrastructure Investment GmbH, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille dix euros (EUR 5.010,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cent cinq mille dix euros (EUR 105.010,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq cent une (501) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter de souscrire à ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite, ont comparu:

- ERGO Private Capital Dritte GmbH & Co. KG, une société constituée et régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 2 Victoriaplatz, 40477 Düsseldorf, Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro HRA 22438 ("ERGO Dritte"), représenté par Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2015 et déclare souscrire à deux cent quinze (215) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à libérer intégralement en espèces,

- ERGO Private Capital Vierte GmbH & Co. KG, une société constituée et régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 2 Victoriaplatz, 40477 Düsseldorf, Germany, et enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro HRA 22429 ("ERGO Vierte"), Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2015 et déclare souscrire à cent quarante-trois (143) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à libérer intégralement en espèces; et

- MR Infrastructure Investment GmbH, une société constituée et régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 7, Bavariafilmplatz 82031 Grünwald, Allemagne, et enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro HRB 139262 («MR Infrastructure» ensemble avec ERGO Dritte et ERGO Vierte, les "Souscripteurs"), Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2015 et déclare souscrire à cent quarante-trois (143) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq mille dix euros (EUR 5.010,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent une (501) actions nouvelles de catégorie A aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à cent cinq mille dix euros (EUR 105.010,-) divisé en dix mille cinq cents (10.500) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doit être détenue par l'/les associé(s) commandité(s) en représentation de son/leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale dix euros (EUR 10,-) et a été entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, D. SOEDJEDE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21919. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210400/183.

(150235560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

The year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder and the sole holder of beneficiary certificates of Intelsat Jackson Holdings S.A. (the "Company"), a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of incorporation of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2485 of 22nd December 2009, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register de Commerce et des Sociétés under number B149.959.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 December 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 805 of 23 March 2014.

The meeting was presided by Me Namik RAMIC, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Ms Sophie Chabot, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares it holds as well as the holder of beneficiary certificates represented and the number of beneficiary certificates it holds are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

It appeared from said attendance list that all the five hundred sixty-two million four hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighteen (562,428,518) shares and all the eight million nine hundred and eighty-four thousand two hundred and one (8,984,201) beneficiary certificates in issue in the Company were represented at the general meeting and the sole shareholder and the sole holder of beneficiary certificates of the Company declared having had sufficient prior knowledge

of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The items of the agenda are as follows:

Agenda

- Renewal and increase of the authorised un-issued share capital of the Company to five billion USDollars (USD 5,000,000,000) to be represented by five billion (5,000,000,000) shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1) for a period ending on the fifth anniversary of the day of the publication of the deed recording the minutes of the present general meeting in the Mémorial; authorization to the board of directors of the Company or any delegate(s) duly appointed by the board of directors to issue shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves and to determine the conditions of any capital increase by way of authorised capital; approval of the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders; authorisation to the board of directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders; and consequential amendment of Articles 5.2 and 5.2.1 of the articles of association to be read as follows:

“**5.2.** The authorised share capital of the Company is set at five billion USDollars (USD 5,000,000,000) to be represented by five billion (5,000,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).”

“**5.2.1.** The authorised share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the day of the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the General Meeting held on 7 December 2015.”

- Amendment of Article 10.3 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“**10.3.** The Conversion Ratio shall be determined at the time of conversion (or as the case may be exchange) pursuant to the following standard formula:

$X = IR * DR * PR$ whereby,

X = the number of shares into which one (1) Beneficiary Certificate shall be converted;

IR = initial ratio of OSCapital to BCR;

DR = adjustment ratio for unequal dividend distributions calculated as follows: $DR = (OS / (1 - ((S(UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) OS) / BCN / IR$;

OS = number of Shares outstanding as of the conversion date;

OS^P = number of Shares outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

BCN = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the conversion date;

BCN^P = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

PR = until such time a BC has been in issue for a full calendar month, 100% and thereafter 102%M

M = number of full calendar months the Beneficiary Certificates have been outstanding divided by 12;

OSCapital = the sum of issued share capital and share premium divided by OS;

BCR = beneficiary certificate reserve divided by BCN;

$UPBCD^P$ [Unpaid Beneficiary Certificate Distributions] = $(TotDist^P / TotShs^P) *$

$BCN^P - BCDist^P$ for any period of time, (P), during which $TotShs^P$ remains constant;

$S(UPBCD^P)$ = the sum of the UPBCD for each P period;

OSEquity = the sum of issued share capital relating to the Ordinary Shares, total share premium, the revaluation reserve, the legal reserve, the other reserves and any result brought forward reflected in the most recently prepared interim financial statements since the end of the previous financial year, minus any declared interim dividends, as of the conversion date;

BCReserve = amount of the BC Reserve as of the conversion date;

TotEquity = the sum of OSEquity and BCReserve;

$OSDist^P$ = total distributions paid on Shares during the applicable UPBCD Period;

$BCDist^P$ = total distributions paid on Beneficiary Certificates during the applicable UPBCD Period;

$TotDist^P$ = the sum of $OSDist^P$ and $BCDist^P$ during the applicable UPBCD Period;

$TotShs^P$ = the sum of OS^P and BCN^P as of the end of the applicable UPBCD period;

P = each UPBCD period in the conversion calculation, namely a period during which $TotShs^P$ remains constant.

In case the current formula indicates a negative DR or if the number of ordinary shares to be issued exceeds the target distributable reserves, in that event the standard conversion formula is to be replaced by the alternative formula as described below:

OOSR = Original OSEquity / Original TotEquity

HypBCD = hypothetical compensatory distributions paid on Beneficiary Certificates calculated as follows: $\text{HypBCD} = (\text{OSDist}^P + \text{BCDist}^P) * (1 - \text{OOSR}) - \text{BCDist}^P$

$\text{HypBCReserve} = \text{BCReserve} + \text{HypBCD}$

$\text{HypTotEquity} = \text{HypBCReserve} + \text{OSEQUITY}$

$\text{HypBCR} = \text{HypBCReserve} / \text{HypTotEquity}$

$\text{HypOSR} = \text{OSEQUITY} / \text{HypTotEquity}$

$\text{HypOS} = \text{OS} / \text{HypOSR}$

HypDR = alternative ratio for unequal dividend distributions calculated as follows: $\text{HypDR} = \text{HypOS} * \text{HypBCR} / \text{BCN} / \text{IR}$.”

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the authorised un-issued share capital of the Company to five billion USDollars (USD 5,000,000,000) to be represented by five billion (5,000,000,000) shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).

The meeting resolved to renew the authorised share capital of the Company for a period ending on the fifth anniversary of the day of the publication of the deed recording the minutes of the present general meeting in the Mémorial.

The meeting resolved that any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital are waived and it is agreed to suppress any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law and authorize the board of directors to proceed to the issue of shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves into shares of either class or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital.

The meeting acknowledged and resolved to approve the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders in respect of the issuance of shares with respect of all authorised but un-issued shares and considered that such report was made in accordance with Article 32-3 paragraph (5) of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

Consequently, the meeting resolved to amend Articles 5.2. and 5.2.1 of the articles of association of the Company to read as set out in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to amend Article 10.3 of the articles of association of the Company to read as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique et de l'unique détenteur de parts bénéficiaires d'Intelsat Jackson Holdings S.A. (la «Société»), une société constituée sous la forme d'une limited liability company en vertu des lois des Bermudes et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2485 du 22 décembre 2009, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.959.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 805 du 23 mars 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été nommée secrétaire et scrutateur Mlle Sophie Chabot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient ainsi que le détenteur de parts bénéficiaires représenté et le nombre de parts bénéficiaires qu'il détient, figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressortait de ladite liste de présence que la totalité des cinq cent soixante-deux millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent dix-huit (562.428.518) actions et la totalité des huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent une (8.984.201) parts bénéficiaires émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et l'actionnaire unique ainsi que l'unique détenteur de parts bénéficiaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance suffisamment au préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable de celle-ci de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

2. Le point de l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- Renouvellement et augmentation du capital social autorisé non émis de la Société à cinq milliards de dollars des États-Unis (5.000.000.000 USD) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte constatant le procès-verbal de la présente assemblée générale au Mémorial; autorisation donnée au conseil d'administration de la Société ou à tout (tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le conseil d'administration d'émettre des actions dans les limites du capital social autorisé non émis en échange d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles et de déterminer les conditions de toute augmentation de capital par le capital autorisé; approbation du rapport du conseil d'administration concernant la renonciation proposée aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires; autorisation donnée au conseil d'administration de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et modification en conséquence des articles 5.2 et 5.2.1 des statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq milliards de dollars des États-Unis (5.000.000.000 USD) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).»

« **5.2.1.** Le capital social autorisé (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 7 décembre 2015.»

- Modification de l'article 10.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **10.3.** Le Taux de Conversion sera déterminé au jour de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en fonction de la formule standard suivante:

$X = IR * DR * PR$ où,

X = le nombre d'actions dans lequel un (1) Titre Bénéficiaire sera converti;

IR = ration initial du OSCapital à BCR;

DR = ratio d'ajustement pour les distributions de dividendes inégales calculé comme suit: $DR = (OS / (1 - ((S(UPBCD^P) + BCR_{Reserve}) / TotEquity))) OS) / BCN / IR$;

OS = nombre d'Actions en circulation au jour de conversion;

OS^P = nombre d'Actions en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

BCN = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation au jour de conversion;

BCN^P = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

PR = jusqu'au moment où un BC a été émis pour un mois calendaire entier, 100 % puis 102% M;

M = nombre de mois calendaires entiers pendant lesquels les Titres Bénéficiaires ont été en circulation divisé par 12;

OSCapital = la somme du capital social émis et de la prime d'émission divisé par OS;

BCR = réserve titres bénéficiaires divisé par BCN;

$UPBCD^P$ [Dividendes Titres Bénéficiaires Non Payés] = $(TotDist^P / TotShs^P) * BCN^P - BCDist^P$ pour une période donnée, (P), pendant laquelle TotShs^P reste constant;

$S(UPBCD^P)$ = la somme des UPBCD pour chaque période P;

OSEquity = la somme du capital social émis portant sur les Actions Ordinaires, la prime d'émission totale, la réserve de réévaluation, la réserve légale, les autres réserves et tout résultat avancé reflété dans les derniers états financiers préparés depuis la fin de l'exercice précédent, moins tout acompte sur dividendes déclaré, à partir de la date de conversion;

BCReserve = montant de la BC Réserve au jour de la date de conversion;

TotEquity = la somme de l'OSEquity et de la BCReserve;

$OSDist^P$ = distributions totales payées sur les Actions pendant la Période UPBCD applicable;

$BCDist^P$ = distributions totales payées sur les Titres Bénéficiaires pendant la Période UPBCD applicable;

$TotDist^P$ = la somme de $OSDist^P$ et $BCDist^P$ pendant la Période UPBCD applicable;

$TotShs^P$ = la somme de OS^P et BCN^P à la fin de la période UPBCD applicable;

P = chaque période UPBCD dans le calcul de la conversion, à savoir une période pendant laquelle $TotShs^P$ reste constant.

Dans le cas où la formule actuelle indiquerait un DR négatif ou si le nombre d'actions ordinaires devant être émises dépasse les réserves distribuables cibles, dans ce cas la formule de conversion standard devra être remplacée par la formule alternative décrite ci-dessous:

$OOSR = \text{Original OSEquity} / \text{Original TotEquity}$

HypBCD = distributions compensatoires hypothétiques versées sur des Titres Bénéficiaires calculées comme suit:

$\text{HypBCD} = (\text{OSDist}^P + \text{BCDist}^P) * (1 - \text{OOSR}) - \text{BCDist}^P$

$\text{HypBCReserve} = \text{BCReserve} + \text{HypBCD}$

$\text{HypTotEquity} = \text{HypBCReserve} + \text{OSEquity}$

$\text{HypBCR} = \text{HypBCReserve} / \text{HypTotEquity}$

$\text{HypOSR} = \text{OSEquity} / \text{HypTotEquity}$

$\text{HypOS} = \text{OS} / \text{HypOSR}$

$\text{HypDR} = \text{ratio alternatif pour les distributions de dividendes inégales calculé comme suit: } \text{HypDR} = \text{HypOS} * \text{HypBCR} / \text{BCN} / \text{IR.} \gg$

Après avoir délibéré, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social autorisé non émis de la Société à cinq milliards de dollars des États-Unis (5.000.000.000 USD) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).

L'assemblée a décidé de renouveler le capital social autorisé de la Société pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte constatant le procès-verbal de la présente assemblée générale au Mémorial.

L'assemblée a décidé qu'il était renoncé à tout droit préférentiel ou préemptif de souscription prévu par la loi luxembourgeoise pour l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé et il est convenu de supprimer tout droit préférentiel ou préemptif de souscription prévu par la loi luxembourgeoise et d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions ou de tout titre ou instrument donnant des droits à des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé non émis en échange d'apports en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles en actions de l'une ou l'autre classe ou autrement en vertu des modalités et conditions déterminées par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit préférentiel ou préemptif de souscription prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.

L'assemblée a reconnu et décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration concernant la renonciation proposée aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires par rapport à l'émission d'actions concernant toutes les actions autorisées mais non émises et a estimé que ce rapport avait été réalisé conformément à l'article 32-3 paragraphe (5) de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée a décidé de modifier les articles 5.2 et 5.2.1 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 10.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, S. CHABOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015210423/250.

(150235757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Cyco Capital SC, Société Civile.

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg E 5.263.

—
DISSOLUTION

En date du 28 décembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Dissolution et liquidation de la société:

L'associé déclare dissoudre et liquider purement et simplement aux droits des parties la prédite société CYCO Capital, Société Civile, avec effet immédiat. L'associé unique s'engage à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société dissoute.

2. Divers:

L'associé unique donne démission avec pleine et entière décharge à Monsieur Philippe GASS, en sa qualité de gérant unique de la société.

Il est également indiqué que les livres et documents de la société seront conservés et disponibles pendant cinq années au moins au siège de la société CYCO S.à r.l. au Chemin de Bergem L-3817 Schiffflange.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2016002794/20.

(160002348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

New Brand Inv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.368.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 18 décembre 2015

Mohammed KARA, Expert-comptable, 60 Grand-rue à L-1660 Luxembourg, Administrateur est nommé Président du Conseil d'administration et il lui est attribué un pouvoir de signature individuel.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2016003142/12.

(160001134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

MGLElectro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 165.767.

—
Je, soussigné, Monsieur Robert Aurèle Marie MERTZ, né le 9 août 1960 à Athus (Belgique) demeurant à B-6790 Aubange (Belgique), 5, rue Gillet déclare démissionner purement et simplement de mon poste de gérant technique auprès de la société à responsabilité limitée MGLElectro inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B165767

La présente démission prend effet à partir de la date de signature.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 16/12/2015.

Monsieur Robert Aurèle Marie MERTZ.

Référence de publication: 2016003115/12.

(160001383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
